
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 26 septembre 2013

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Approbation</i> des procès-verbaux des séances publiques des 24 juin et 9 juillet 2013	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-4065)	(p. 6)
<i>Annexe 1</i> : Projet de procès-verbal du Conseil du 9 juillet 2013 - Rectificatif	(p. 29)
<i>Annexe 2</i> : Délégation de service public de production et de distribution de chaud et froid urbain (dossier n° 2013-4118) - Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Pédrini	(p. 30)

Les textes des délibérations n° 2013-4065 à 2013-4080, 2013-4082 à 2013-4093 et 2013-4095 à 2013-4150 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 249.

N° 2013-4065 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 juillet 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 6)
---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-4066 <i>Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Attribution de subventions à Réseau ferré de France (RFF) et SNCF Gares et Connexions pour participer aux études d'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le NFL à court et moyen termes -</i>	(p. 6)
N° 2013-4067 <i>Sathonay Camp, Rillieux la Pape - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Travaux d'accessibilité et prolongement du souterrain côté Rillieux la Pape et étude d'aménagement du parking de Rillieux la Pape - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des travaux et lancement des études d'avant-projet pour l'aménagement du parking - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2013-4068 <i>Lyon 3° - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu - Protocole partenarial en lien avec le projet urbain et le développement du noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Convention de financement partiel des études relatives à l'élaboration des dossiers d'avant-projet (AVP) de la 1ère tranche de travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention -</i>	(p. 8)
N° 2013-4069 <i>Lyon 3° - Convention de groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet PEM Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 8)
N° 2013-4070 <i>Charly, Irigny, Vernaison - Requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2013-4071	<i>Lyon 7° - Biopôle de Gerland - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes -</i>	(p. 9)
N° 2013-4072	<i>Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER - Convention-cadre quadripartite de soutien au projet immobilier entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon et la Fondation de coopération scientifique BIOASTER -</i>	(p. 9)
N° 2013-4073	<i>Attribution d'une subvention au Centre Européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône Alpes Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 23)
N° 2013-4074	<i>Attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions relatif à l'organisation du Village de la Solidarité 2013 -</i>	(p. 23)
N° 2013-4075	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 10° édition du forum des INTERCOConnectés 2013 à Lyon les 2 et 3 décembre 2013 -</i>	(p. 23)
N° 2013-4076	<i>Services et usages numériques - Etudes d'opportunité et de faisabilité d'un data center d'agglomération - Demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 23)
N° 2013-4077	<i>Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 5° édition du Festival Lumière du 14 au 20 octobre 2013 -</i>	(p. 10)
N° 2013-4078	<i>Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour le soutien à la rénovation partielle des locaux de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or -</i>	(p. 24)
N° 2013-4079	<i>Attribution d'une subvention à l'association de préfiguration Rhône-Alpes solidaires pour l'organisation du 6° Forum de l'emploi solidaire en Rhône-Alpes à Lyon le 30 novembre 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-4080	<i>Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-4081	<i>Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2013 dans le cadre du développement d'activités économiques environnementales -</i>	retiré
N° 2013-4082	<i>Attribution d'une subvention à l'association Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC) pour l'organisation du 6° Congrès interprofessionnel de l'art contemporain à Lyon les 27,28 et 29 novembre 2013 -</i>	(p. 23)
N° 2013-4083	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention aux associations Vaulx aggro 2° chance et Sport dans la ville -</i>	(p. 24)
N° 2013-4084	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Actions en matière d'insertion, de médiation et d'accès au droit - Attribution de subventions aux associations MEDIALYS et PIMMS Lyon agglomération pour l'année 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-4085	<i>Attribution d'une subvention à l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes pour son action d'information et d'accompagnement des entreprises en matière de financement en 2013 -</i>	(p. 11)
N° 2013-4086	<i>Attribution d'une subvention au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-4087	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement et en nature à l'association Club des entreprises Lyon Part-Dieu pour le projet Lyon Urban data (living lab sur le quartier de la Part-Dieu) -</i>	(p. 24)
N° 2013-4088	<i>Attribution d'une subvention à l'association Agence régionale de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation de la 13° édition du forum économique Europe-Afrique à Lyon - Année 2013 -</i>	(p. 23)
N° 2013-4089	<i>Convention tripartite de coopération décentralisée 2013-2015 entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso -</i>	(p. 23)
N° 2013-4090	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association san priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2013 en matière d'accompagnement vers la création d'activité et d'entreprise -</i>	(p. 24)
N° 2013-4091	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association PlaNet Adam Cré'acteurs pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 24)

N° 2013-4092	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la société coopérative ouvrière de production (SCOP) Elycoop pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2013 sur la création d'entreprise -</i>	(p. 24)
N° 2013-4093	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de son programme d'actions sur la post-crédation en 2013 -</i>	(p. 24)
COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES		
N° 2013-4094	<i>Retrait de la Communauté urbaine de Lyon de l'association Comité de la Foire de Lyon (COFIL) -</i>	retiré
N° 2013-4095	<i>Adoption des différentes licences accompagnant la diffusion de données sur la plateforme Grand Lyon Smart Data - Autorisation de signer les licences -</i>	(p. 12)
N° 2013-4096	<i>Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres -</i>	(p. 24)
N° 2013-4097	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 25)
N° 2013-4098	<i>Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - Convention de délégation avec le Centre de gestion du Rhône -</i>	(p. 25)
N° 2013-4099	<i>Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot maçonnerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 25)
N° 2013-4100	<i>Location, achat, et déplacement de bâtiments modulaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 25)
N° 2013-4101	<i>Lyon 7° - 215, rue Marcel Mérieux - Réaménagement des bureaux de l'encadrement de l'unité eau curage mécanisé (ECM) et de la reconstruction de l'aire de lavage - Service exploitations réseaux de la direction de l'eau - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2013-4102	<i>Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2013 -</i>	(p. 25)
N° 2013-4103	<i>Organisation à Lyon, les 4 et 5 décembre 2013, par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sous l'égide de l'Institut national des études territoriales (INET) des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) - Attribution d'une subvention CNFPT -</i>	(p. 25)
N° 2013-4104	<i>Exonération de la cotisation foncière des entreprises pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires -</i>	(p. 13)
N° 2013-4105	<i>Exonération de la cotisation foncière des entreprises pour les caisses de crédit municipal -</i>	(p. 13)
N° 2013-4106	<i>Compte-rendu de l'application des dispositions du 1^{er} alinéa du 2 du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts - Année 2012 -</i>	(p. 13)
N° 2013-4107	<i>Déficit de caisse de la régie de recettes des déchetteries à la suite d'un vol en septembre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -</i>	(p. 25)
N° 2013-4108	<i>Déficit de caisse de la régie des menues dépenses à la suite d'un vol en octobre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -</i>	(p. 25)
N° 2013-4109	<i>Bron - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en décembre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -</i>	(p. 25)
N° 2013-4110	<i>Bron - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite de vols en novembre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -</i>	(p. 25)
N° 2013-4111	<i>Neuville sur Saône - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en avril 2012 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -</i>	(p. 25)
N° 2013-4112	<i>Vénissieux - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en avril 2012 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -</i>	(p. 25)

- N° 2013-4113** *Chassieu, Meyzieu - Déficit de caisse des régies de recettes et d'avances des aires d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en juillet 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -* (p. 25)
- N° 2013-4114** *Feyzin - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage suite à un vol en octobre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -* (p. 26)
- N° 2013-4115** *Saint Priest - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en juillet 2012 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -* (p. 26)
- N° 2013-4116** *Lyon 9°, Dardilly, Ecully - Déficit de caisse des régies de recettes et d'avances des aires d'accueil des gens du voyage à la suite de vols en août et septembre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire -* (p. 26)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

- N° 2013-4117** *Rapport annuel 2012 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées -* (p. 14)
- N° 2013-4118** *Lyon, Villeurbanne, Bron - Délégation de service public de production et de distribution de chaud et froid urbains - Désignation du délégataire -* (p. 14)
- N° 2013-4119** *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet Amélioration et gestion durable de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement par la mise en oeuvre de politiques communales de l'eau - Communes de Sadabe et Miadanandriana - District de Manjakandriana à Madagascar -* (p. 26)
- N° 2013-4120** *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Migrations et Développement (M&D) pour le projet Assainissement liquide du village d'El Kasba - Commune de Tissint - Province de Tata au Maroc -* (p. 26)
- N° 2013-4121** *Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'interventions des acteurs rhônalpins de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement -* (p. 26)
- N° 2013-4122** *Mise en place d'un stand dédié à l'eau et à l'assainissement lors du Forum de Cités unies France - Attribution d'une subvention à l'association Partenariat français pour l'eau -* (p. 26)
- N° 2013-4123** *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité action Guinée-Ain (SAGA) pour le projet de réalisation de 3 adductions d'eau et assainissement pour les villages de Téliwel, Djoungol, Nadel, Dara, Sinkin, Tiatia et Diaba - Communes de Sagalé - Région de Labé en Guinée Conakry -* (p. 26)
- N° 2013-4124** *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie -* (p. 26)
- N° 2013-4125** *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Enda eau populaire pour le projet Initiative d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de Tanaff - Région de Sédhiou au Sénégal -* (p. 26)
- N° 2013-4126** *Arrêté interpréfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de prélèvement d'eau par pompage dans le plan d'eau du lac des Eaux bleues au bénéfice de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de demander la prolongation du délai permettant l'acquisition de la fraction de parcelle constituant le périmètre de protection immédiate du captage du lac des Eaux bleues -* (p. 26)
- N° 2013-4127** *Saint Priest - Réalisation d'un jardin potager sur le site du parc technologique - Convention de partenariat -* (p. 26)
- N° 2013-4128** *Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Avenant à la convention d'animation territoriale avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Convention d'animation avec l'association Loire Rhône pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) - Acquisition d'une exploitation par la Commune de Charly - Valorisation de fruits transformés en circuits courts - Valorisation des fruits et légumes d'août en phase test - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture du Rhône, à l'ARDAB, à la Commune de Charly et à l'association Ondine -* (p. 19)
- N° 2013-4129** *Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Définition des différents niveaux de service -* (p. 26)
- N° 2013-4130** *Mise en place d'un programme de collecte séparée des déchets diffus spécifiques - Convention avec la société Eco-DDS -* (p. 20)

- N° 2013-4131** *Soutien à la mise en place d'un programme de collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement - Convention avec Eco-mobilier pour 2013-2017 -* (p. 20)
- N° 2013-4132** *Soutien au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des papiers graphiques - Convention d'adhésion avec la société EcoFolio pour 2013-2016 -* (p. 20)
- N° 2013-4133** *Prêt de triporteurs à titre gratuit à des fins d'expérimentation dans le cadre du dispositif INNOV'R - Convention passée avec l'entreprise EMD pour une durée de un an -* (p. 26)

COMMISSION URBANISME

- N° 2013-4134** *Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2012 -* (p. 20)
- N° 2013-4135** *Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Communauté urbaine de Lyon - Mission d'assistance au maître d'ouvrage dans l'élaboration de l'évaluation environnementale - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 26)
- N° 2013-4136** *Schéma directeur d'accueil des paquebots de croisières fluviales - Délibération-cadre -* (p. 27)
- N° 2013-4137** *Lyon - Projets d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon - Elaboration d'études d'impact, réalisation de dossiers d'enquêtes publiques et autres dossiers réglementaires - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 27)
- N° 2013-4138** *Fontaines sur Saône - Rives de Saône - Promenade de Fontaines sur Saône - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec le Département du Rhône -* (p. 27)
- N° 2013-4139** *Lyon 1^{er}, Lyon 2^e - Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Aménagement - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -* (p. 27)
- N° 2013-4140** *Saint Fons - Allée de l'Arsenal - Aménagement de la voie nouvelle - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 27)
- N° 2013-4141** *Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Ouverture de la concertation préalable à la réalisation des espaces publics -* (p. 27)
- N° 2013-4142** *Villeurbanne - Programme d'intérêt général (PIG) Immeubles sensibles - Convention d'opération avec l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et la Commune -* (p. 27)
- N° 2013-4143** *Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), levée de réserve et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -* (p. 21)
- N° 2013-4144** *Rillieux la Pape - Quartier du Bottet - Parking Bottet - Réaménagement - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -* (p. 28)
- N° 2013-4145** *Saint Priest - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Copropriété Beauséjour - Aménagement des espaces extérieurs - Attribution d'une subvention au syndicat des copropriétaires - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 27)
- N° 2013-4146** *Lyon 3^e - Aménagement de l'esplanade du Dauphiné - Phase 2 - Démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 27)
- N° 2013-4147** *Lyon 8^e - Projet de renouvellement urbain Mermoz nord - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 27)
- N° 2013-4148** *Lyon 9^e - Signature de la charte Ecoquartiers en vue de la labellisation du projet Lyon la Duchère -* (p. 22)
- N° 2013-4149** *Lyon 9^e - La Duchère - Quartiers de la Sauvegarde et du Château - Renouvellement urbain - Mission de composition urbaine et de programmation - Convention de participation financière de Grand Lyon habitat (GLH) et de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Demande de subventions -* (p. 22)
- N° 2013-4150** *Lyon 9^e - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Place Abbé Pierre - Rachat d'ouvrage secondaire d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 27)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le jeudi 26 septembre 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 13 septembre 2013 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Lafetière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacques), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Appel (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux).

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques
des 24 juin et 9 juillet 2013**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 24 juin et 9 juillet 2013. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés -VOIR Annexe 1 page 29 : rectificatif du procès-verbal du Conseil de communauté du 9 juillet 2013-).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2013-4065 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 juillet 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2013-4065. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2013-4066 - déplacements et voirie - Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Attribution de subventions à Réseau ferré de France (RFF) et SNCF Gares et Connexions pour participer aux études d'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le NFL à court et moyen termes - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4067 - déplacements et voirie - Sathonay Camp - Rillieux la Pape - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Travaux d'accessibilité et prolongement du souterrain côté Rillieux la Pape et étude d'aménagement du parking de Rillieux la Pape - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des travaux et lancement des études d'avant-projet pour l'aménagement du parking - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4066. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier important concernant le noeud ferroviaire lyonnais, avec l'attribution de subventions à Réseau ferré de France et SNCF Gares et Connexions pour participer aux études d'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le noeud ferroviaire lyonnais à court et moyen termes. La délibération comprend les enjeux du noeud ferroviaire lyonnais, les études à conduire et, ce qui est l'objet de la convention d'ailleurs, la convention de financement 2. C'est

sur ces documents et sur cette délibération que nous aurons à nous prononcer et nous avons l'avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Madame la Conseillère Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4067. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DUBOS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un rapport concernant le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) qui concerne les travaux d'accessibilité et de prolongement du souterrain au niveau de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Vice-Président DESSEIGNE : Monsieur le Président, si vous le voulez bien, j'interviendrai sur l'ensemble des dossiers qui concernent à la fois le nœud ferroviaire et la Part-Dieu.

Réaménager, sécuriser le nœud ferroviaire lyonnais, et en particulier sa gare principale de la Part-Dieu, voici des années que le sujet est évoqué et que nous en débattons, non pas pour repousser le sujet mais, au contraire, parce que la question est déterminante pour l'avenir de notre métropole.

Poser la question de la gestion du trafic ferroviaire dans l'agglomération, c'est poser la question du trafic ferroviaire européen qui la traverse. La Part-Dieu est un quartier stratégique pour notre agglomération, un centre décisionnel, un poumon économique ; c'est aussi le cœur d'un nœud inextricable de voies de communication.

L'aménagement du quartier et de la gare, il y a plus de trente ans, répondait aux besoins de l'époque. Aujourd'hui, ceux-ci et les ambitions de l'agglomération ont changé. Le quartier évolue, il n'est plus qu'à voir le nombre de grues ; les transports en commun ont eux-mêmes évolué, ce qui va ramener sur la Part-Dieu de nouveaux voyageurs. Et pourtant, notre gare de la Part-Dieu, elle, n'a pas bougé.

Alors oui, il est important de faire quelque chose et de le faire bien. C'est pourquoi ces études d'approfondissement sont nécessaires. Il nous faut améliorer l'existant mais aussi le dépasser ; la création de la voie L, l'optimisation de l'infrastructure de Saint Fons à Grenay, les différents scénarii doivent être approfondis. Ces études porteront sur le court et le long termes.

Au-delà, ces projets de délibérations portent sur l'aménagement du pôle multimodal et de la gare. En effet, le problème est global, on ne peut pas réfléchir à l'amélioration du nœud ferroviaire sans penser la rénovation de son débouché dans la ville : la gare. Les chiffres le montrent, la gare est saturée ; elle le sera bientôt davantage si nous ne faisons rien. La Part-Dieu, ce n'est pas qu'une gare, c'est aussi, malheureusement, une traboule du XXI^{ème} siècle puisqu'elle fait le lien entre deux quartiers du troisième arrondissement.

On pourrait, certes, avoir d'autres ambitions, vouloir développer d'autres gares mais c'est un choix politique que nous assumons. La gare est un élément structurant, non seulement pour les transports mais aussi pour l'aménagement urbain ; on le voit au sein du Pôle métropolitain avec le projet Urbagare. Rénover le

quartier de la gare, changer une ville, c'est aussi notre ambition pour la Part-Dieu.

Compte tenu de son importance, il est essentiel de mettre des moyens financiers en concordance sur ce projet. Comme le montre le projet de délibération, nous ne serons pas les seuls à financer : l'Etat, la Région, Réseau ferré de France (RFF), SNCF Gares et Connexions, Vinci également -preuve du lien fort avec le projet urbain et architectural- mais aussi l'Union européenne. En effet, nous espérons un financement européen qui devrait arriver prochainement, preuve que l'Europe, loin d'être un problème, c'est d'abord et avant tout une solution, en particulier pour les grands projets d'infrastructure. Preuve aussi que la question du nœud ferroviaire lyonnais est enfin reconnue à sa juste place car c'est vrai, il nous a fallu redoubler d'efforts pour l'inscrire au schéma national des infrastructures de transport.

Monsieur le Président -et j'en terminerai-, je sais combien vous êtes attaché au renforcement de la Part-Dieu et à son développement comme centre stratégique, je crois que ces études vont y contribuer. C'est donc avec détermination et enthousiasme que nous voterons ces délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur le Vice-Président. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller PLAZZI : Monsieur le Président et chers collègues, en privilégiant le développement de l'intermodalité avec REAL, nous poursuivons le but de rendre encore plus attractif l'usage des transports collectifs.

Nous participons à des engagements forts pour une mobilité du quotidien qui s'efforce d'être respectueuse de l'environnement. Nous en avons l'exemple avec la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape où un pôle d'échanges va se constituer.

Cela doit aussi s'accompagner d'une réorganisation des lignes existantes pour assurer un développement nécessaire des axes périurbains ainsi que des trafics régionaux, nationaux et internationaux, d'où favoriser un fort investissement, avec notamment -et cela a été dit par le précédent intervenant, je n'y reviendrai pas- un fort travail pour réorganiser et moderniser la gare de la Part-Dieu, pour favoriser la capacité et la réorganisation des trafics et répondre à un vrai service public.

Pour être attractif, il faut une offre de services qui s'adresse à tous les usagers potentiels : accessibilités piétons, personnes à mobilité réduite, parcs de stationnement, etc. Et nous ne pouvons que nous féliciter de ce partenariat entre la Région Rhône-Alpes, RFF (Réseau ferré de France) et le Grand Lyon car ces dossiers, c'est du concret. Ils sont utiles à nos concitoyens, à la population, au développement, à l'emploi.

Le Pôle métropolitain, lui aussi, n'est pas en reste. Nous avons inauguré récemment un magnifique et opérationnel parc-relais à Saint Chamond dans la Loire ainsi que la mise en place, par le Syndicat mixte des transports, d'une tarification multimodale qui se poursuivra avec la mise en place de parcs-relais complémentaires. Avec quelque 40 000 déplacements quotidiens domicile-travail entre les quatre grandes agglomérations, il existe une vraie demande à satisfaire qui peut parfaitement s'articuler avec nos besoins intra-muros.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres aussi, notre groupe apportera un avis favorable à l'ensemble de ces délibérations.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je vais mettre aux voix ces deux dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteurs : M. le Conseiller GRIVEL et Mme la Conseillère DUBOS.

N° 2013-4068 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu - Protocole partenarial en lien avec le projet urbain et le développement du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) - Convention de financement partiel des études relatives à l'élaboration des dossiers d'avant-projet (AVP) de la 1^{ère} tranche de travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention - Direction générale - Missions territoriales -

N° 2013-4069 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Convention de groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet PEM Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Autorisation de signer la convention - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Grivel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4068 et 2013-4069. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de deux délibérations. La première, la 2013-4068 concerne l'aménagement du pôle d'échanges multimodal gare de Lyon-La Part-Dieu avec un protocole partenarial, en lien avec le projet urbain et le développement du nœud ferroviaire lyonnais dont on vient de parler, avec une convention de financement partiel des études relatives à l'élaboration des dossiers d'avant-projet et de la première tranche des travaux, avec une individualisation partielle d'autorisation de programme. Cette délibération porte également sur une demande de subvention.

La seconde délibération, numéro 2013-4069, concerne une convention de groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet PEM Part-Dieu, Two Lyon et voie L. Il s'agit, dans la délibération, d'une autorisation de signer la convention.

Et nous avons l'avis favorable de la commission pour ces deux délibérations, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, l'urgence des réaménagements de la gare de la Part-Dieu qui est au bord de l'asphyxie a déjà été évoquée à plusieurs reprises dans cette enceinte, donc je ne reviendrai pas sur ce sujet. Nous avons aussi déjà indiqué notre approbation sur les grandes orientations du projet de réaménagement de la gare d'ici 2028.

Mais, à l'occasion de cette délibération qui -comme cela vient d'être dit- porte sur le financement des études, voilà différentes propositions que nous souhaitons voir intégrer aux études qui vont démarrer :

- la première est de faciliter et raccourcir le temps de la traversée de la gare par la réalisation d'un tapis roulant ; rappelons que 33 000 personnes traboulet aujourd'hui par la gare pour réaliser soit une correspondance entre les deux pôles de transports en commun, soit pour aller à pied d'un quartier à l'autre du troisième arrondissement. Les services, lors de la commission déplacements et voirie, ont indiqué pourquoi ne

pas étudier cette proposition. Je vous rappelle aussi que cette solution faisait partie de l'enquête publique, à l'époque, pour le tramway T3 ;

- deuxième proposition d'études, réserver l'avenue Pompidou, la partie sous la voie ferrée, aux bus, vélos et piétons. En effet, l'aménagement proposé aujourd'hui supprime la voie réservée aux bus et risque de pénaliser fortement le temps de trajet de la ligne de bus C9 qui transporte près de 10 000 voyageurs par jour et, rappelons-le, c'est cette ligne qui permet d'accéder aux hôpitaux Est.

- troisième proposition, aménager rapidement de vrais parkings sécurisés pour les vélos, côté Vilette en particulier ; 450 places sont programmées, à notre sens bien trop tardivement, sur la période de 2021 à 2028. Nous proposons d'intégrer dans le réaménagement provisoire de la place de Francfort prévu en 2015-2016 un vrai parking vélos comme on en trouve souvent aujourd'hui à proximité de gares de différentes villes françaises ; j'ai noté deux exemples : 600 places déjà à la gare de Nantes, 800 places à la gare de Strasbourg qui existent déjà aujourd'hui.

Enfin, la réunion publique du 12 septembre dernier à la Mutualité a montré une véritable attente pour la concertation sur ces différents aménagements concernant la gare, et y compris pour les places publiques de part et d'autre. Il nous faudra y répondre avec différentes propositions ou scénarii, des réunions publiques et ateliers. C'est d'ailleurs ce à quoi se sont engagées les maîtrises d'ouvrage ce 12 septembre.

Voilà, nous voterons bien sûr favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu est un enjeu majeur pour la performance et l'attractivité de la ville de Lyon et de l'agglomération.

Le protocole d'accord n'appelle pas de remarque particulière, notamment sur la question du lancement des études, mais il est nécessaire d'intégrer quelques questions sur le projet lui-même, questions qui sont préalables au démarrage de ces études.

En premier lieu, pour désaturer le trafic de la Part-Dieu, il y a un préalable à faire sur l'équilibre à trouver entre le trafic des gares Part-Dieu, Perrache mais aussi le pôle multimodal de Saint-Exupéry. Cette question relève essentiellement de la SNCF, il est vrai, mais on ne peut pas faire l'économie de chercher toutes les options pour éviter la saturation de la Part-Dieu par une meilleure répartition des trafics. Le report de la décision sur le fret par le Gouvernement de monsieur Ayrault est préjudiciable pour notre agglomération car il reporte encore la libération de faisceaux sur la Part-Dieu. Cette décision est plus que regrettable.

En deuxième lieu, il faut redonner leur place aux habitants et aux usagers de ce quartier très impacté par le projet et prendre en compte la vie quotidienne des Lyonnais dans l'accès aux services de proximité et les usages qui seront perturbés durablement par le projet. C'est un projet urbain pourtant mais n'oublions pas d'en faire un projet humain. L'aménagement envisagé de la rue Georges Pompidou va isoler encore plus le quartier Vilette-Paul Bert et le passage à deux fois une voie au lieu de deux fois deux voies à l'heure actuelle va certainement provoquer des embouteillages et de la pollution.

Troisième remarque, densifier un quartier d'affaires, c'est bien mais il faut intégrer aussi ce projet dans une réflexion plus générale sur les déplacements. Le PEM Part-Dieu c'est aujourd'hui environ 500 000 déplacements tous modes confondus, dont 125 000 utilisateurs quotidiens de la gare et 170 000 utilisateurs des transports en commun.

D'abord, il faut réfléchir sur la traversée de la gare -comme l'a dit ma collègue du groupe Europe Écologie-les Verts- pour les usagers des autres modes de transports. Il faudra prendre en compte la traversée piétonne de la gare. Cette question n'est pas résolue pour l'instant, c'est cependant un sujet crucial puisque plus de 33 000 piétons traversent la gare chaque jour pour raccourcir leur trajet. On pourrait effectivement penser à un tapis roulant, comme cela a été évoqué en commission la semaine dernière.

Par ailleurs, nous soutenons qu'il est nécessaire de lancer bientôt l'étude d'une création d'une ligne de métro Saint Paul-Part-Dieu afin de réunir en direct la Part-Dieu à la presqu'île. Ce projet a un coût, il en aura un, nous en sommes conscients. Vous allez peut-être le balayer d'un revers de manche, comme vous l'avez déjà fait en Conseil municipal de Lyon. C'est une question de choix politique à long terme si nous voulons conserver des quartiers vivables dans notre ville, à moyen et long termes : il est indispensable, en milieu urbain dense, de prévoir cette liaison pour les années à venir dans un quartier déjà bouché par la circulation automobile et peu propice au développement supplémentaire de transports en commun de surface.

Enfin, sur l'aspect financier, non négligeable, il apparaît encore imprécis, notamment sur le coût de la réalisation des travaux.

Pour finir, le choix de l'architecte et donc l'aspect architectural du projet et son intégration dans le quartier reste, il est vrai, de la compétence de la SNCF ; il nous échappe mais ce doit être un sujet de vigilance de notre part.

Notre groupe votera pour car il s'agit du lancement des études qui devront prendre en compte, s'il vous plaît, ces contraintes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Mes chers collègues, je mets aux voix ces deux dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

N° 2013-4071 - développement économique - Lyon 7° - Biopôle de Gerland - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

N° 2013-4072 - développement économique - Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER - Convention-cadre quadripartite de soutien au projet immobilier entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon et la Fondation de coopération scientifique BIOASTER - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4071 et 2013-4072. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots, au-delà de ces délibérations, autour de l'acquisition foncière et de la

signature d'une convention entre l'Etat, la Région, le Grand Lyon et la Fondation de coopération scientifique BIOASTER présidée par Alain Mérieux.

Je crois que ces deux délibérations marquent un moment important pour Lyonbiopôle, pour les industries de la santé et pour l'emploi, avec ce soutien que nous allons apporter sur cinq ans aux différents projets qui figurent dans cette délibération, et en particulier au développement de l'IRT.

Je rappelle que cet IRT a été labellisé dans le cadre du programme d'investissements d'avenir de 2011. Cet IRT qui n'est finalement ni plus ni moins que des plateaux techniques, des plates-formes technologiques où vont se croiser des chercheurs de la recherche publique et de la recherche privée, des industriels, avec un objectif commun -dans cet institut qui ne sera pas un petit institut puisque, à terme, plus de 1 000 chercheurs seront accueillis sur ces plateformes- de faire une interface avec le marché des sciences de la vie et d'avoir des retombées industrielles, une vraie vocation industrielle.

Après le centre d'infectiologie, après AcCinov, c'est le troisième étage de cette fusée qui va, après deux années d'élaboration, ancrer Lyonbiopôle, le Grand Lyon et Gerland comme un site d'accueil mondial des activités économiques de recherches en matière de santé humaine mais aussi en matière de santé animale.

Ce sont deux projets immobiliers où vont se croiser, je l'ai dit, des chercheurs, des industriels, pour préparer finalement les produits de la santé de demain, dans des plateaux techniques, dans des bureaux, avec deux projets : un premier projet BIOASTER 1, avec 3 600 mètres carrés, qui va se développer le long de l'avenue Tony Garnier, avec deux tiers de laboratoires et un tiers de bureaux, et BIOASTER 2, où 30 000 mètres carrés seront développés entre 2014 et 2018. 30 000 mètres carrés, c'est la moitié du centre commercial de la Part-Dieu, c'est à peu près, à quelque 10 000 mètres carrés près, la Tour Oxygène. C'est en quelque sorte une marche supplémentaire vers ce que nous aspirons, c'est-à-dire un campus d'innovations internationales autour des sciences de la vie et du vivant.

Les acteurs de ce processus, c'est Lyonbiopôle bien évidemment, avec l'Institut Pasteur, c'est, pour les industriels, Sanofi, l'institut Mérieux et Danone Research et ce sont les laboratoires de l'INSERM, du CEA et du CNRS et, bien évidemment, une cinquantaine de PME aujourd'hui en région Rhône-Alpes.

Je voudrais insister sur le fait qu'on est dans un environnement qui continue à évoluer sur ce territoire, au-delà de l'IRT, puisque -vous l'avez indiqué lors d'un certain nombre de communications- Sanofi viendra installer son centre support à Gerland, avec un projet avec Plastic Omnium, ce sont quelques milliers de mètres carrés, 22 000 mètres carrés, c'est l'extension du nouveau site Aguetant, c'est le rapprochement entre CLARA et Lyonbiopôle.

Je voudrais dire simplement que ces délibérations viennent confirmer cette politique que nous menons depuis dix ans autour de la santé. Je crois qu'on ne rentre jamais définitivement mais en tout cas, là, on va rentrer durablement dans les sites mondiaux des sciences du vivant et c'est aussi une réponse concrète à la compétitivité des entreprises, c'est aussi une réponse concrète à l'emploi de demain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport propose que l'argent public, Etat collectivités, soit combiné à des fonds privés pour soutenir la dynamique d'une filière bien ancrée à Lyon, donc à court et moyen termes, accompagnant entre autres le maintien et le développement de l'emploi. Vous l'aurez compris, les écologistes n'interrogent pas là l'activité infectiologie et microbiologie mais bien le sens de l'intervention publique à court, moyen et long termes.

La fondation regroupant l'ensemble des parties prenantes compte entre autres une entreprise, Sanofi, qui a versé en 2012 3,5 milliards d'euros à ses actionnaires et une autre, BioMérieux, qui a bénéficié cette année d'un crédit d'impôts de 11,4 M€, pour ne citer que ces deux exemples.

Concrètement, à part l'accès au foncier, les partenaires privés sont-ils à 25 M€ près pour assurer leur propre recherche et développement qui leur permettra, à eux, de déposer des brevets en leur nom dont ils tireront, pour leur fonctionnement et leurs actionnaires, des bénéfices ? Il pourrait être intéressant d'accompagner des démarches d'entrepreneuriat, dès lors que la collectivité pourrait percevoir quelque peu les fruits de l'investissement, bien entendu à réinvestir, pourquoi pas, pour accompagner les filières moins rentables et très utiles au quotidien du type éco-matériaux ou encore la production d'énergie.

Cette problématique du foncier est essentielle. Si nous souhaitons que notre territoire accueille et soutienne des porteurs de projets accompagnant une métropole zéro carbone, il faut que notre collectivité se garde des capacités, y compris en termes d'investissement.

Vous avez compris, ce partenariat public privé nous interroge vraiment, aussi bien en termes de justice sociale que d'anticipation des besoins de notre territoire. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Coste. Cela me navrera toujours ! On est sur le premier secteur porteur de dynamisme économique et d'emploi pour l'avenir dans notre agglomération et si on laisse tomber ce secteur, alors où ira-t-on ?

Je mets ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Mme Palleja, M. Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-4077 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 5^e édition du Festival Lumière du 14 au 20 octobre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4077. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, quelques mots sur ce dossier important puisqu'il concerne le Festival Lumière, dont c'est la cinquième édition. Ce festival, qui a été fondé sur la constitution et la valorisation du patrimoine cinématographique, a, en quelques années, je crois, trouvé sa place et son identité dans le paysage très embouteillé et très concurrentiel des festivals de cinéma.

Pour cette édition du 14 au 20 octobre 2013, le Festival Lumière poursuit, avec les mêmes principes d'organisation, cette dynamique conquérante. Il y aura plus de films, plus de séances, plus d'expositions, plus de master-class, plus d'hommages à des personnalités du cinéma, en particulier à des figures féminines oubliées telles Christine Pascal et Germaine Dulac, plus de professionnels -et j'en passe-.

Ce festival 2013 sera notablement marqué -et ceci n'est pas exhaustif- par le prix Lumière décerné à Quentin Tarentino, ce qui devrait attirer un public jeune, par un remake de la sortie des usines Lumière pour les trente ans de l'institut, par une dimension économique plus affirmée en écho au mot de Malraux que vous connaissez certainement.

Le cinéma est un art mais c'est aussi une industrie. On notera en particulier les collaborations plus étroites avec d'autres acteurs de la filière image : Pixel, Imaginove, Rhône-Alpes Cinéma, chacun jouant sa partition dans l'écosystème ainsi constitué. On notera aussi la création du premier marché du film de patrimoine, judicieusement mis en place à un moment où les nouvelles technologies permettent de nombreuses numérisations, restaurations et ressorties en salle.

Le soutien du Grand Lyon de 1,2 M€ reste le même qu'en 2012, l'augmentation du budget venant du mécénat et du centre national du cinéma et de l'image animée (CNED). Il me semble que l'engouement pour ce festival est perceptible et que ce devrait être une belle édition.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Rassemblement démocrate et radical.

M. le Conseiller DESBOS : Monsieur le Président et chers collègues, après Clint Eastwood, Milos Forman, Gérard Depardieu et Ken Loach, le prix Lumière 2013 sera décerné à Quentin Tarentino. La venue à Lyon de Quentin Tarentino est déjà le gage d'une réussite annoncée car, s'il est un réalisateur qui a réussi à réunir les suffrages à la fois du grand public et des critiques de cinéma, son dernier film *Django*, d'ailleurs salué par les cinéphiles, a été un grand succès populaire à l'image finalement de ce qu'est le Festival Lumière du Grand Lyon qui porte la volonté d'une exigence qualitative en direction d'un large public.

Juger de la réussite d'un festival est quelque chose de complexe. Néanmoins, nous pouvons mettre en avant quelques critères objectifs qui sont indispensables, selon tous les spécialistes, au développement et à la pérennité d'une manifestation.

Premièrement, la qualité de la programmation. Cette année, nous avons une belle affiche avec des œuvres de Quentin Tarentino mais aussi de Bergman, Henri Verneuil, les Monty Python, la liste est longue. Seront présents Daniel Auteuil, Jean-Paul Belmondo, Emmanuelle Devos, Claude Lelouch, soit plus de cinquante artistes invités.

Deuxième critère, le lien d'une manifestation avec le territoire. Là, c'est, comme une évidence, le lieu qui a vu naître la naissance du cinéma a son festival. On va aussi -comme l'a cité Nadine Gelas- refilmer en 2013 la sortie des usines Lumière ; c'est pour

nous une fierté. Avec des projections sur vingt-cinq communes, quel lien avec son territoire !

Le public aussi est un critère fort appréciable et le nombre de séances aussi. Ce sont plus de 100 000 festivaliers l'année dernière avec 241 séances, des expos, des rencontres avec les cinéastes et on pense encore franchir une barre supplémentaire cette année. Les locations également n'ont jamais aussi bien fonctionné ; pour preuve, le standard qui a sauté dès l'ouverture pour la remise du grand prix. Ainsi, beaucoup de gens, après une heure et demie d'attente, sont souvent repartis bredouille, sachant qu'il va tout de même rester quelques places le jour de la séance. Et aussi, bien évidemment, les retombées économiques, qui sont un des critères indispensables pour juger de la réussite d'un festival.

L'année dernière, il y a eu 240 articles de presse internationale et nationale, ce n'est tout de même pas rien ! Lancement en 2013 d'un marché du film classique et des partenariats toujours avec la filière économique autour de l'image qui sont Imaginov et Pixel.

Alors, à ceux qui pourraient encore être inquiets, je les invite à comparer avec ce qui se fait ailleurs. C'est vrai qu'il y a beaucoup de festivals, on peut citer La Rochelle, Deauville, des festivals qui ont quarante ou quarante et un ans d'existence alors que notre festival n'a que cinq ans. Des festivals qui ont moins de public pour un budget à peu près équivalent. On peut citer aussi Venise qui a soixante-dix ans, qui est le plus ancien des festivals. Ils ont simplement lancé un festival du marché du film il y a seulement deux ans ; nous, au bout de cinq ans, on en lance déjà un ! Donc je pense que l'on a beaucoup de raisons d'être optimiste. Il y a en France plus de 600 festivals de cinéma mais un seul qui accueille Quentin Tarantino, un seul avec 100 000 spectateurs, un seul qui a lieu dans cinquante-huit communes et avec des personnalités du cinéma qui viennent partager leur amour du film avec le public. Ce festival a lieu dans le Grand Lyon.

Rendez-vous donc tous du 14 au 20 octobre pour de bons et de grands moments de cinéma au Festival Lumière.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix;

Adopté, M. Brolquier (Non inscrits) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-4085 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes pour son action d'information et d'accompagnement des entreprises en matière de financement en 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4085. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une attribution de subvention à l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes pour son action d'information et d'accompagnement des entreprises en matière de financement en 2013, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier vient d'être présenté, je ne le présente pas à nouveau.

Que le Grand Lyon, qui a la volonté de participer à créer un environnement favorable au développement des entreprises et donc à l'innovation, à la formation et l'emploi, veuille participer, c'est normal.

Je suis allé sur le site informatique ainsi que sur celui de l'association Place financière et tertiaire, acteur principal de la structure ; je lis ce que le PDG du CIC écrit : "Aujourd'hui, en France, l'économie est financée..." -fin de citation-. Je serais curieux de savoir ce que les artisans, commerçants et petits patrons de PME et start-up en pensent, si l'économie est financée, eux qui cherchent inlassablement des fonds ainsi que les salariés de Biomnis, BASF, Bosch, Sitel-Fagor et Kem One, etc.

Biomnis, au cœur du biopôle de Gerland, voit le site menacé d'être amputé de 90 de ses salariés, la restructuration étant justifiée par les actionnaires et le niveau de leur rémunération jugé insuffisant. Les repreneurs se font rares pour les autres entreprises et l'intervention de l'Etat par la nouvelle Banque public d'investissement (BPI) n'a, à mon sens, ni la réactivité que la crise qui se poursuit suppose ni les moyens nécessaires. Les 20 milliards de cadeaux sans condition et à fonds perdu du crédit compétitivité auraient donné, s'ils avaient été affectés à la BPI, une efficacité nouvelle nécessaire.

A propos de Kem One, il y a un projet industriel sérieux qui suppose la participation de l'Etat via la BPI, celle de deux collectivités (les deux Régions concernées) et un consortium d'industriels ayant besoin, en amont ou en aval, de la production de cette filière industrielle et les deux mois supplémentaires que devrait accorder le Tribunal pourront être mis à profit pour finaliser cette solution préservant le potentiel technique et le savoir-faire des salariés... Ce serait, comme pour Sitel, une belle innovation si ce projet, porté par les salariés et la CGT, voyait le jour ! Je sais, monsieur le Président, que vous êtes attentif et actif à cette proposition !

C'est pourquoi d'ailleurs, pour toutes ces raisons, nous pensons, au groupe Communiste et intervention citoyenne, que la participation du Grand Lyon à l'outil informatique d'accompagnement que se veut être le Pôle d'orientation financière devrait supposer que le Grand Lyon puisse y développer des idées et propositions innovantes en matière de financement des entreprises.

Je suis résolument pour l'innovation, en tout domaine, avec le fil conducteur qui n'est pas le profit maximum immédiat mais qui est l'efficacité économique, sociale, territoriale et environnementale.

Ainsi, devant la frilosité des banques qui ne prêtent qu'avec des garanties souvent inatteignables et une promesse de rentabilité financière importante pour les détenteurs de capitaux et les marchés financiers, la création nouvelle de titres, assimilables à des obligations à responsabilités sociale et environnementale qui viendraient se substituer aux titres portés par les marchés

et les concurrencer parce qu'à faible taux- constituerait une innovation utile dans notre agglomération et notre Région.

Voyez-vous, mes chers collègues, en Poitou-Charentes, la Région a créé une société d'économie mixte permettant le sauvetage d'Heuliez, indispensable pour notre redressement industriel. La SEM n'exige pas, elle, des taux de rentabilité maximum immédiatement. A Toulouse, s'expérimente depuis deux ans une monnaie locale à laquelle participent déjà 1 300 personnes et 140 entreprises. A Lyon, alors que la CCI, dans la ligne des exigences des marchés financiers, propose une bourse locale dédiée aux PME, il y a donc un besoin.

Pouvons-nous créer ces titres à responsabilités sociale et environnementale pour le Grand Lyon et Rhône-Alpes ? En s'émancipant des marchés et en les concurrençant, ces titres contribueraient à la baisse des coûts financiers qui rongent notre économie. N'oublions pas que les coûts financiers des entreprises, intérêts et dividendes, s'élèvent en 2012, comptes de la Nation, à 298,9 milliards d'euros ; en comparaison, les coûts du travail, la moitié seulement. Ne nous trompons pas d'objectif et cela permettrait de gagner en efficacité et efficacité humaine, condition d'une efficacité économique réelle !

Monsieur le Président, vous évoquez souvent votre idée d'une économie mixte. Je relève que l'économiste communiste Paul Boccard évoque cette voie en conclusion de son dernier ouvrage *Théories sur les crises* ! Certes, le contenu reste probablement différent du vôtre mais il y a là des chemins à explorer et des issues à la crise et au dépassement du système actuel -appelons un chat, un chat !- donc du capitalisme, qui n'est pas la fin de l'histoire heureusement !

Pouvons-nous donc, mes chers collègues et cher Président, créer un groupe de travail informel, réunissant les acteurs du pôle financier pour lequel nous votons et notre collectivité, pour réfléchir, échanger et proposer des innovations en matière de financement des entreprises.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-4095 - finances, institutions et ressources - Adoption des différentes licences accompagnant la diffusion de données sur la plate-forme Grand Lyon Smart Data - Autorisation de signer les licences - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4095. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. le Conseiller CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Président, sur cette délibération concernant les Smart Data.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Monsieur le Président, mes chers collègues, en juin 2012, notre collectivité a souhaité mettre à disposition via Internet un ensemble de données référencées dans le catalogue de la Communauté urbaine. De ce fait, elle s'est inscrite dans le cadre légal de l'ouverture au grand public de ses données publiques, ouverture imposée par la directive européenne Inspire.

Dans la délibération de juin 2012 était déjà introduite la notion de rajout de données supplémentaires au catalogue mais également de la redéfinition des modalités de diffusion. Et c'est l'objet de cette délibération.

Pour mémoire, le droit d'accès aux documents administratifs a été reconnu comme une "liberté publique" par le Conseil d'Etat du 29 avril 2002. Rappelons que les données publiques sont bien les informations et données produites par une autorité administrative dans le cadre de sa mission de service public. Soulignons bien la notion de service public ! Il ne s'agit donc pas de données confidentielles ou préparatoires à l'élaboration de projets.

Ces opérations d'ouverture de données ont un impact bien plus large que la seule mise en ligne des données. C'est tout un mode de fonctionnement de notre société qui en découle, d'accès et de partage de l'information. La mobilité ne se limite pas à celle des individus ni au transport de marchandises, aux flux commerciaux et financiers mais concerne aussi celle de l'information, de son partage, de son utilisation. Il est donc important que la Communauté urbaine s'associe et accompagne ce changement profond, d'autant qu'elle ne pourra s'y soustraire. Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, le 17 juillet dernier, a annoncé au demeurant une intensification dans les prochains mois de l'ouverture de données publiques.

Au-delà des débats nationaux qui animent ce sujet, les réticences de certains ou la volonté d'accélérer le processus pour d'autres, cette ouverture permet de stimuler l'innovation, d'encourager la créativité, de partager et diffuser les connaissances et compétences, de favoriser la circulation et le partage de données publiques.

Nous en sommes convaincus, la réutilisation de données relève de la responsabilité des utilisateurs. Mais, pour prévenir tout usage non conforme, information et prévention sont nécessaires. Le Grand Lyon prévoit-il une information sur l'usage à l'intention des utilisateurs ?

Un accès libre à l'information pour tous et la gratuité des données sont largement prônés pour éviter, entre autres, toute situation de monopole. Envisager des systèmes de redevances pour des données qui pourraient faire l'objet de réutilisation dans un cadre commercial, donc refacturées par un prestataire, semble assez logique. Mais quelles en sont les limites ?

Si ce principe était reconnu, la présente délibération ne fait pas apparaître les modalités de définition de données gratuites ou payantes et, à ma connaissance, nous n'avons pas eu d'information particulière à ce sujet. D'ailleurs, à la dernière réunion de la Conférence territoriale des Maires du nord-ouest, nous avons abordé ce sujet et nous avons demandé que ce soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion et monsieur le Président qui est là, monsieur Max Vincent, en a bien fait état parce que tous nous pensons que nous avons besoin d'un peu plus d'informations. Sur quels critères, de quelle façon et selon quelle procédure ? A-t-on l'assurance d'une équité de traitement et comment va-t-on éviter toute disparité entre directions ? Existe-t-il une charte de déontologie, une formation, une information des agents et bien sûr une information des élus ?

Enfin, nous souhaitons avoir sur ces sujets d'économie numérique, de ville "intelligente" qui vous est chère, monsieur le Président, une présentation globale de la démarche de la Communauté urbaine pour une meilleure visibilité et lisibilité afin de nous prononcer en toute connaissance de cause car les délibérations qui nous sont soumises peuvent souvent apparaître

morcelées, voire déconnectées d'un programme d'ensemble, ce qui est un comble sur un tel sujet.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je demanderai aux services de vous donner les renseignements que vous souhaitez dans votre intervention.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CORAZZOL.

N° 2013-4104 - finances, institutions et ressources - Exonération de la cotisation foncière des entreprises pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2013-4105 - finances, institutions et ressources - Exonération de la cotisation foncière des entreprises pour les caisses de crédit municipal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Goux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4104 et 2013-4105. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUX, rapporteur : Il s'agit de deux dossiers qui visent à exonérer de cotisations foncières des entreprises, les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires pour le premier des deux dossiers et, pour le second, il s'agit d'exonérer les caisses de crédit municipal. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

N° 2013-4106 - finances, institutions et ressources - Compte-rendu de l'application des dispositions du 1^{er} alinéa du 2 du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts - Année 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4106. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUX, rapporteur : Ce dossier vise à faire le compte-rendu de l'application d'un décret d'un article du code général des impôts qui concerne en particulier l'attribution de compensations et, plus en détail encore, le prélèvement pour déficit de logements sociaux. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération de ce soir n'est pas en elle-même très originale. Nous discutons chaque année de la prise en charge

des prélèvements liés à la loi SRU. C'est l'occasion tout d'abord de rappeler, contrairement à ce qu'on peut entendre ici ou là, qu'il n'y a pas, d'un côté, les bons élèves et, de l'autre côté, les mauvais.

Les difficultés pour faire sortir des programmes de logement sociaux, les difficultés pour tenir les règles SRU sont partagées par des Communes de toutes tailles et, me semble-t-il, de toutes couleurs politiques. La mixité sociale est un objectif accepté par tous aujourd'hui dans notre agglomération. Mais, que voulez-vous, les Maires ne sont pas responsables de l'explosion des prix du foncier ! Et quand il s'agit de faire venir des opérateurs de logement social, on fait face à cette problématique récurrente d'un foncier trop cher qui est décourageant. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous avons besoin dans les communes d'encore plus de soutien sur le plan foncier.

Déjà, nous ne disposons plus de l'excellente mesure du Pass foncier ; or, c'était une aide non négligeable pour développer d'intéressants programmes de logement dans les communes. Depuis peu, le seuil SRU est passé à 25 %. Beaucoup avaient déjà des difficultés à atteindre les 20 %, voilà que l'objectif s'éloigne !

Et cette année, dans un projet de loi nommé ALUR -mais qui en manque pourtant singulièrement-, le Gouvernement décide que les prélèvements subis par les Communes qui n'atteignent pas le seuil seront intégralement à leur charge. C'est oublier un peu vite que, dans une agglomération comme la nôtre, la politique de l'urbanisme et du logement est très largement intégrée. C'est oublier un peu vite que nos territoires sont assez grands pour développer leurs propres mécanismes de solidarité interne.

De plus, laisser les Communes payer seules et oublier l'accession sociale à la propriété comme le fait cette loi c'est risquer de concentrer les logements dans certains territoires, c'est risquer de reconstruire des ghettos que nous nous employons à détruire dans notre agglomération pour reconstruire un habitat à taille humaine.

L'effort des Communes n'est pas reconnu. On peut être en dessous du seuil et s'employer à l'atteindre. Mais c'est long, cela demande aussi de dialoguer avec les habitants, mettre en œuvre des projets de taille humaine, acceptables dans des communes qui n'en ont pas forcément l'habitude. Mais on préfère ne voir que le verre à moitié vide.

Avec madame Duflot, la sanction va donc s'alourdir. Mais un bâton, même vert, cela n'a jamais réglé aucun problème. Evidemment, dans un grand geste lyrique, madame Duflot exhorte les organismes HLM à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif inatteignable de 150 000 logements sociaux annuels. Un objectif ambitieux, certes louable s'il était réaliste mais il ne l'est pas.

Sans autre outil que la sanction, sans vraie politique du logement, sans ce que Jean-Louis Borloo appelle de ses vœux, avec justice, à savoir un vrai plan massif et structurant en faveur du logement, tous ces objectifs seront de belles paroles vaines. La politique du chiffre, la politique de l'affichage, c'est ce qui reste quand on n'a plus ni idées ni moyens. Or, des moyens, si j'en juge par la loi de finances pour 2014, nous en aurons encore moins.

Alors plutôt que nous donner des objectifs invraisemblables mais agréables aux bureaux parisiens qui fleurent bon le centralisme stalinien, qu'on laisse enfin les agglomérations et les Communes travailler à un développement harmonieux et équilibré !

Je vous remercie.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincent. Vous m'avez montré ce matin combien vous étiez habile à négocier le foncier, donc je ne doute pas que vous ayez de grandes facilités. Donc je mets aux voix ce dossier :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

N° 2013-4117 - proximité et environnement - Rapport annuel 2012 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Coste a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4117. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. le Conseiller COSTE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la présentation du rapport annuel 2012 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées, qui est composée des représentants des conférences locales des Maires et des représentants d'associations de personnes en situation de handicap et d'usagers, nommés par arrêté du Président. Cette commission a pour mission :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- de faire toutes propositions utiles en ces domaines,
- d'établir un rapport annuel qui nous est présenté aujourd'hui.

Avis favorable de la commission. Mais je ne suis pas sûr que l'on vote là.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe GAEC.

Mme la Conseillère RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, voici le deuxième rapport annuel de la CIA (Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées), le rapport 2012.

Il faut souligner que ce rapport est une obligation légale mais que toutes les collectivités territoriales ne le fournissent pas encore, ce qui est un bon point pour le Grand Lyon.

Il faut souligner aussi qu'il montre le travail accompli par la commission, son Président engagé et facilitateur, Gérard Claisse, les associations de personnes handicapées très présentes et expertes, les services du Grand Lyon et les Vice-Présidents dont les compétences sont concernées par la CIA : la voirie et les espaces publics, le logement, les transports publics, les bâtiments communautaires. Pas moins de 26 réunions sont recensées, dont 7 visites de terrain, qui sont toujours très fructueuses pour faire évoluer et améliorer les projets en termes d'accessibilité.

Les associations, que je connais bien par mes fonctions d'adjointe aux handicaps à la Ville de Lyon, reconnaissent les progrès accomplis durant ce mandat. L'aménagement des Rives de Saône, par exemple, se passe beaucoup mieux que celui des Berges du Rhône où la culture de l'accessibilité n'était pas encore assez développée. Il y a certes aujourd'hui encore des résistances parfois étonnantes, des incompréhensions devant certaines demandes. Quand on est valide, on a du mal par moments à penser handicap : quand on crée un espace, on peut souhaiter un revêtement ou des couleurs qui ne conviendront

pas aux personnes en fauteuils ou malvoyantes. Le rôle des personnes ou des personnalités engagées reste toujours très important. Mais il y a une dynamique et une meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées.

Un autre point positif est que l'on prend désormais beaucoup plus en amont la question de l'accessibilité au lieu de la découvrir quand il est trop difficile ou trop cher de changer quelque chose.

Il reste que des marges de progrès existent et j'en souligne trois :

- le service de transport dédié Optibus est souvent surchargé entre 16 heures 30 et 18 heures 30 et il devra être renforcé lors du prochain mandat ;

- deuxième point, il nous est difficile, pour des raisons très variées, de recenser l'offre de logements accessibles et il y a un besoin visible parfois de trouver rapidement des logements adaptés dans le parc social pour des personnes dont le handicap s'aggrave. La pression sur le logement social vaut pour beaucoup d'habitants, dont les personnes handicapées ;

- troisième et dernier point, pour travailler sur l'accessibilité dans tous les projets urbains concernant la Ville de Lyon, je souhaiterais qu'il y ait un correspondant handicap à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement du Grand Lyon -et pas seulement des chefs de projets-, différent pour chaque projet urbain. Ces correspondants existent à la voirie, l'habitat, au SYTRAL et à Keolis et ils jouent un rôle positif de capitalisation, de pédagogie et d'aiguillon ; un correspondant urbanisme faciliterait la connaissance, la duplication des bonnes expériences, la cohérence.

Je terminerai en positif en disant que les personnes handicapées sortent plus dans la ville qu'auparavant : on les rencontre dans les rues, dans les transports en commun, dans les salles de spectacles, sur les grands événements de l'agglomération ; cela est dû au regard qui change sur les handicaps et aux progrès de l'accessibilité dans la cité et c'est vraiment mieux, et pour elles et pour nous : c'est la diversité de la vie qui nous concerne tous !

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller COSTE.

N° 2013-4118 - proximité et environnement - Lyon - Villeurbanne - Bron - Délégation de service public de production et de distribution de chaud et froid urbains - Désignation du délégataire - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4118. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport qui concerne la délégation du réseau de chauffage Lyon, Villeurbanne, Bron.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Pédrini va présenter ce rapport.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 2 page 30)

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier de délégation de service public étant

l'un des dossiers les plus importants de ma délégation durant ce mandat, je suis certaine que vous apprécierez que vous soit faite une présentation détaillée compte tenu des enjeux que ce dossier représente pour notre agglomération et ses habitants.

Sur le plan du pilotage, cette procédure a été lancée au printemps 2012, un cahier des charges très contraignant a été élaboré pour conduire la procédure de consultation. Il reprenait nos objectifs ambitieux et contenait toutes les informations nécessaires permettant de garantir une véritable et saine concurrence entre les candidats.

Deux offres ont été réceptionnées et examinées par la commission permanente de délégation de service public que je préside par délégation du Président. Cette dernière, composée de cinq élus communautaires, a proposé que soient menées des négociations avec les deux candidats qui avaient déposé une offre, le groupement Dalkia, Caisse des dépôts et consignations, Idex et la société Cofely, filiale du groupe Suez.

J'ai donc conduit ces négociations en compagnie de Patrick Bouju et Christian Coulon, que je tiens à remercier pour leur implication dans cette procédure. Nous étions bien entendu assistés par des conseils techniques, juridiques et financiers et accompagnés par les services en charge de la procédure, dont je souhaite relever ici, mes chers collègues, devant vous, le professionnalisme et la disponibilité sans faille pour respecter un planning très contraint du fait de la date de lancement de la procédure et de la nécessité de disposer d'un délégué dès le 1^{er} janvier 2014 qui est la date de la fin de la convention actuelle.

Au cours des négociations, les candidats ont sensiblement amélioré leur offre. A l'analyse des offres finales, nous sommes conduits à vous proposer ce soir de retenir le candidat Dalkia, Idex, Caisse des dépôts qui a fait l'offre la meilleure au regard des quatre critères pondérés que je vais vous rappeler :

- les conditions financières et juridiques pour 40 %,
- la qualité technique pesant pour 30 %,
- la qualité environnementale pour 15 %,
- la qualité de service pour 15 %.

Au-delà des objectifs du plan climat qui ont été complètement intégrés dans le cahier des charges, nous avons défini quatre objectifs majeurs dont les maîtres mots sont : maîtrise, sécurisation, développement et qualité de service :

- la maîtrise énergétique privilégiant les sources d'énergies renouvelables : ainsi, il est attendu la réalisation d'investissements permettant d'atteindre un niveau minimum de 60 % d'énergies renouvelables sur le réseau pour contribuer à la diminution des gaz à effet de serre ;

- la sécurisation de l'approvisionnement en chaleur sur le long terme par la construction d'équipements de chaufferie et la mise en place d'un dispositif permettant de maintenir le service en cas de panne majeure sur le réseau ;

- le développement et le maillage du réseau, pour prendre en compte le potentiel de développement, permettant l'accès du chauffage urbain au plus grand nombre et contribuer ainsi à la lutte contre la précarité énergétique ;

- la maîtrise du coût du service pour l'utilisateur, avec un objectif de prix à minima inférieur de 5 % du prix hors taxe de la chaleur produite par l'énergie conventionnelle la plus compétitive qui est aujourd'hui le gaz collectif.

Balayons un peu les motifs du choix du candidat Dalkia, Idex, Caisse des dépôts. C'est une offre technique innovante et performante.

Elle propose un rééquilibrage hydraulique du réseau qui répartit les puissances entre les quatre points de production. Elle propose la fiabilité du réseau par le doublage des départs de chaque source de production. Elle propose l'abaissement de la température de 160° à 120°, permettant ainsi la sécurisation du réseau en réduisant le risque de fuite et de casse et le raccordement de plus d'abonnés avec une puissance moindre.

Vous voyez sur le tableau les quatre unités de production : au sud Surville qui sera à construire, à l'est Bron qui sera reconstruite, au nord Villeurbanne qui sera rénovée et Lafayette au centre, rénovée également. Vous voyez aussi sur le tableau le dispositif de double départ de chacune des unités de production.

La proposition porte également sur le raccordement immédiat de Bron -qui était un engagement fort de notre part- et la reconstruction de la chaufferie dans les deux ans, permettant le passage à une TVA à 5,5 % au lieu de 19,6 % dès 2015.

Cette offre prévoit également le développement du réseau permettant ainsi le raccordement de 30 000 équivalents/logements supplémentaires. Elle propose des investissements structurants plus importants réalisés dans les quatre premières années du contrat et des investissements conséquents puisque 153 M€ sont prévus par le candidat contre 130 M€ par l'autre candidat.

L'offre prévoit également l'augmentation du linéaire de réseau de 45 % par rapport à l'existant et de 63 % par rapport au concurrent. Cela permet une offre de service en chauffage urbain au prix le plus attractif à une population plus importante.

Elle nous propose un volet environnemental performant avec un meilleur bilan de CO₂. 100 000 tonnes de CO₂ par an économisés par rapport à une énergie fossile et une utilisation de 80 % de plaquettes forestières dédiées à l'énergie avec un approvisionnement se situant dans un rayon de 200 kilomètres, ce qui permet le développement de circuits courts.

La proposition du réseau de froid est très innovante également. Elle porte sur une augmentation de la puissance de la production de la centrale Lafayette, l'utilisation des eaux d'exhaure d'un parking situé à proximité et le raccordement de 428 000 mètres carrés de SHON.

Rajoutons que cette offre répond aux objectifs fixés par le maître d'ouvrage et s'inscrit pleinement dans le plan climat énergie du Grand Lyon. J'ai cité -et je vais le rappeler- le raccordement de plus de 25 % d'équivalents logements supplémentaires. C'est un point qui est très important.

Les préconisations formulées dans le cadre du travail de concertation mené avec la commission consultative des services publics ont bien été prises en compte. Sur l'aspect environnemental, qui est un point extrêmement important au regard des engagements pris par le Grand Lyon dans son plan climat, l'objectif de 60 % minimum d'énergies renouvelables sur le réseau est très ambitieux et est atteint par les deux candidats mais Dalkia France, CDC Infrastructure, IDEX Energies propose en outre un dispositif d'approvisionnement en plaquettes bois, comme je vous l'ai expliqué plus tôt, qui a pour effet de le sécuriser et de structurer la filière bois sur la région.

Par ailleurs, les nouvelles unités de production biomasse et la rénovation des unités existantes permettent d'économiser plus de 100 000 tonnes de CO₂ par an. Cela, il faut le dire et le redire.

En conclusion, nous considérons que le candidat que nous vous proposons de retenir ce soir est celui qui présente l'offre qui répond le mieux à l'ensemble de nos attentes. La qualité et la performance technique de cette offre justifient largement un écart de prix sur la durée de la délégation qui est de 25 ans. Cet écart de prix s'étend de l'ordre de 1 à 2 %, ce que nous avons considéré acceptable dans l'intérêt du service et des usagers.

Pour finir sur les exigences que nous avons dans le cahier des charges, je voudrais les rappeler :

- utilisation des énergies renouvelables,
- performance et sécurisation du réseau,
- maîtrise des coûts,
- qualité du service.

Et je vous en rappelle également les différents points parce que c'est important : 40 % pour les conditions juridiques et financières, 30 % pour la qualité technique, 15 % pour la qualité environnementale et 15 % pour la qualité de service, voilà ce qui justifie la proposition que nous vous faisons ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, nous allons parler à deux voix, Bruno Charles prendra la suite sur le fond du dossier.

Monsieur le Président, vous n'avez pas souhaité, lors des Conseils communautaires des 19 mars et 16 avril 2012, que les écologistes puissent siéger en choisissant leur représentant au sein de la commission de délégation des services publics. Celle-ci s'est donc réunie depuis lors sans nous, les 3 décembre et 20 décembre 2012 ainsi que le 13 mars 2013, afin de sélectionner le futur délégataire de notre service public de production et de distribution de chaud et froid urbains.

Nous avons validé le cahier des charges et les objectifs de développement du réseau de chaleur, lequel s'avère être un outil indispensable pour atteindre les objectifs du plan climat. Nous en sommes toujours convaincus.

Aujourd'hui, pour exploiter et développer le réseau de chaleur, vous nous demandez de choisir le sortant. Néanmoins, nous considérons que, n'ayant pas pris part à la commission de DSP, nous n'avons pas tous les éléments sur la négociation conduite et nous ne prendrons pas part au vote.

Je passe la parole à Bruno Charles sur le fond.

M. le Vice-Président CHARLES : Sur le fond effectivement, il a beaucoup été question du plan climat et c'est à cette aune là que nous voulons juger ce dossier. Et, dans ce domaine-là, on va se féliciter des avancées par rapport au passé évidemment.

On va d'abord noter que le réseau avait été laissé en jachère depuis un certain nombre d'années voire des décennies et qu'aujourd'hui enfin, nous avons un développement important du réseau.

D'autre part, nous avons la mixte énergétique qui permettra notamment, grâce à l'introduction de la biomasse, de mieux contrôler le prix énergie à l'avenir et, effectivement, avec la garantie qu'il soit à 5 % en dessous du gaz, ce qui permettra de

lutter contre la précarité énergétique quand toutes les énergies vont augmenter. Qui plus est, le minimum garanti de 60 % d'énergies renouvelables permettra de bénéficier de la TVA à taux réduit et sera un avantage pour l'utilisateur. Cela a été dit par Michèle Pédrini mais 100 000 tonnes de carbone évitées par rapport à du gaz c'est un élément important. Je vous rappelle que l'objectif 2020 pour le Grand Lyon c'est 1 500 000 tonnes ; donc sur cette seule action, c'est une avancée importante.

Je note aussi que le contrat a été nettoyé des scories qui étaient les siennes dans le passé. Je veux parler, par exemple, des frais de siège qu'il y a eu dans un certain nombre de DSP et qui ont disparu. Je veux parler aussi de l'interdiction qui est faite au gestionnaire du réseau d'entretenir tout à la fois le réseau jusqu'à l'immeuble et aussi de passer un contrat avec les copropriétés pour gérer l'intérieur de l'immeuble. C'était une raison d'une incompréhension dans les CCSPL avec les usagers à qui le Grand Lyon disait qu'on travaillait pour maîtriser le prix ; les usagers n'en voyaient pas le résultat puisque le délégataire se récupérait sur le contrat avec les copropriétés. Aujourd'hui, il y aura une clarté entre ce qui est du ressort du Grand Lyon et ce qui est du ressort de la copropriété et je pense que les usagers verront la différence et seront plus à même de négocier sur la partie qui les regarde avec les syndicats et donc d'avoir une réduction du prix.

Je voudrais aussi noter tout de même, et cela en termes d'aménagement du territoire, que la filière bois -mais cela est un peu plus de ressort de la Région, de l'Etat et des professionnels- c'est aussi une forme de relocalisation de la rente énergétique puisque cela permet de créer des emplois pérennes dans le monde rural et dans les 200 kilomètres qui nous entourent.

Je voudrais simplement mentionner que cela s'insère aussi dans le travail sur la création de la reprise de la compétence énergie qui va se discuter ces jours-ci au Parlement et j'espère bien que parmi les Métropoles, la nôtre se verra dotée de la compétence énergie.

Un souhait sur l'avenir c'est qu'on arrive, au-delà de ce réseau, à avoir une véritable politique sur tous les réseaux de chaleur puisqu'il y aura six réseaux de chaleur dans le Grand Lyon et chacune à un prix différent. Ce ne sont pas forcément les populations les plus pauvres qui payent le moins cher. Il faut aller vers une péréquation du prix où le prix payé par l'utilisateur soit le même sur tout le territoire.

Je vais tout de même émettre un regret : c'était le choix au départ de partir de l'existant qui n'a pas permis de réfléchir vraiment à l'agglomération et là où on pourrait en mettre et aussi de ne pas avoir pu réfléchir à l'intégration avec les futures lignes fortes de transports collectifs A7 et A8, le tramway ; Paris et Dijon ont profité des travaux du tramway pour mettre un gros tuyau dessous, ce qui permet de développer le réseau en radial.

Je vais émettre une réflexion d'ores et déjà, qui regardera aussi un autre domaine, c'est que, vu l'évolution du volume de déchets, il faudra réfléchir demain si deux incinérateurs sont vraiment nécessaires et si demain on pouvait se passer de celui de Gerland et récupérer les terrains pour autre chose ; il faudrait compenser par plus de biomasse.

Pour conclure, on a bien lu les articles de presse, on a vu la polémique qui s'est développée, nous avons posé les questions à Michèle Pédrini, aux services, nous avons eu les réponses aux questions que nous souhaitions. Nous réaffirmons notre confiance aux services, nous n'imaginons pas un seul instant

qu'il y ait d'autres raisons de choix que celles exposées par Michèle Pédrini.

Nous regrettons l'absence d'élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts à la commission de DSP, il faudra le corriger ; il n'y a pas de divergence d'analyse entre le groupe et ses Vice-Présidents à ce sujet et les Vice-Présidents voteront positivement ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, le plan climat énergie territorial, démarche dans laquelle s'est inscrite la Communauté urbaine et le plan de protection de l'atmosphère établi par les services de l'Etat sont deux éléments cadre qui permettent de quantifier et de définir les actions à mener en vue d'atteindre les objectifs en matière de réduction de pollution locale et globale et notamment les rejets de CO2 dans l'atmosphère.

Le service public de production de chaud et froid urbains s'inscrit logiquement dans cette démarche, d'une part, sur la poursuite d'objectifs de mix énergétique renouvelable et, d'autre part, sur la maîtrise de la pollution de proximité en matière de particules. Quelques mots sur ce dernier point : nous nous positionnons dans une situation paradoxale vis-à-vis de la production de chaleur à partir de biomasse. En effet, l'utilisation de bois, si elle permet de réduire le bilan des émissions de CO2, peut aggraver les émissions de particules si le matériel et la qualité du bois ne sont pas parfaitement maîtrisés. De ce fait, bâtir une stratégie de production de chaleur à partir d'un mode collectif est une bonne chose et le développement d'un réseau urbain utilisant la biomasse semble être une voie de développement d'avenir à encourager.

Autre source d'énergie renouvelable, dans le texte en tout cas, les déchets ménagers. Leur combustion produit une énergie directement intégrée sur le réseau urbain ou stockée pour permettre de lisser les pointes de demandes ponctuelles. Pour cette source d'énergie, quelques doutes subsistent sur l'adéquation quant à notre stratégie communautaire. En effet, sur la thématique des déchets l'objectif premier est la réduction à la source, le deuxième la réutilisation et, enfin, faute de mieux, le recyclage. Nous espérons ensuite que la quantité totale des déchets baisse dans le temps ou du moins que le Grand Lyon mette tout en œuvre pour arriver à cet objectif. Cela peut sembler peut être un paradoxe au regard de l'engagement pris par notre établissement vis-à-vis du futur délégataire de fournir une quantité minimale d'énergie issue de notre usine d'incinération, quantité que nous ne pourrions assurer avec seulement un tiers de déchets collectés en moins. Serait-ce finalement l'objectif réaliste établi par la direction de la prospective en matière de réduction des déchets, cela dénoterait un réel manque d'ambition surtout avec un objectif à 25 ans.

Nous l'avons vu, les points clés du futur service peuvent se résumer en maîtrise énergétique, sécurisation de l'approvisionnement, maîtrise du coût de service, développement et maillage du réseau.

Quelques remarques : notre groupe regrette qu'une consultation des Communes proches susceptibles techniquement d'intégrer le réseau n'ait pas été réalisée très en amont. En effet, certaines Communes avaient déjà renouvelé leur délégation, limitant la taille et l'extension rapide du réseau par l'utilisation d'installations existantes.

25 ans d'attribution de délégation semble une durée hors d'usage, l'excuse du montant des investissements n'étant, à

notre avis, pas suffisante, d'autant que cet investissement est conditionné au fait de ne pas avoir de recours en justice.

Nous ne commenterons pas la procédure administrative du choix du délégataire, les recours autour des procédures font désormais partie du jeu économique et démocratique et, d'ailleurs, tous les Maires bâtisseurs de ce Conseil connaissent bien cela. Notre groupe ose juste espérer que la plus grande prudence et le total respect des procédures d'analyse selon les critères établis ont été de mise dans la proposition d'attribution de cette délégation de service public.

Toutefois, nous constatons que l'offre la plus chère a été retenue, ce qui impactera le pouvoir d'achat des Lyonnais et Grand Lyonnais à un moment où la fiscalité nationale et locale réduit déjà considérablement leur budget.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera contre ce rapport, premièrement, à cause de la durée de la délégation jugée trop longue et qui pourrait empêcher une évolution tant technique que géographique du réseau ; deuxièmement, du fait du manque de visibilité quant aux possibilités pour la Communauté urbaine d'assurer et fournir une quantité suffisante d'énergies renouvelables, synonyme de limitation dans les objectifs de réduction des quantités de déchets et, enfin, car c'est l'offre la plus chère qui a été retenue.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Monsieur le Président, chers collègues, merci de me donner la parole, je la prends au titre de la présidence que j'assume de la commission consultative des services publics locaux qui regroupe un certain nombre d'associations d'usagers de nos services publics et vous savez que la commission a travaillé depuis 2003 de manière très approfondie sur ce dossier complexe du chauffage urbain et, tout récemment, pour participer à l'élaboration du cahier des charges qui a été soumis à consultation et notamment sur la partie du nouveau règlement de service qui prendra date à partir du moment où cette délégation de service public sera mise en œuvre.

Quelques remarques : d'abord vous dire qu'en tant que Président de la commission consultative des services publics locaux, j'aurais eu tout de même quelques difficultés -c'est pour cela que j'ai du mal à comprendre ceux qui votent contre ce type de dossier, ce qui est demandé c'est le choix entre deux candidats- à expliquer les bonnes raisons pour lesquelles il eut fallu choisir l'autre candidat. A l'évidence, monsieur le Président, si tel avait été le choix que vous nous proposiez, cela m'aurait mis en difficulté en tant que Président de la commission consultative.

Je voudrais remercier monsieur Bruno Charles qui a bien mis au cœur de son propos à la fois l'usager, c'est d'abord pour les usagers que nous discutons de ce dossier et de ses évolutions et les enjeux en matière de plan climat et indiquer, puisque je vais avoir à présenter ce dossier aux associations de la commission consultative dans les prochaines semaines, les raisons pour lesquelles il me semble, au regard des critères sur lesquels ils sont attentifs, que le choix que vous nous proposez est effectivement le bon choix.

Je vais les regrouper autour des critères du développement durable, c'est-à-dire les critères en matière d'efficacité et d'efficience économique, les critères en matière de qualité environnementale des offres, les critères en matière d'équité sociale de chacune des offres également.

Sur les conditions économiques des offres, les tarifs d'abord, vous dites : "Vous choisissez l'offre au tarif le plus élevé !" Facialement oui ! De fait, si vous approfondissez un peu le dossier, vous verrez qu'avec les subventions du fonds chaleur qui sont fournies par l'ADEME, le prix moyen sur l'ensemble de la durée du contrat de l'offre Dalkia sera très -et j'insiste sur le "très"- légèrement inférieur au prix moyen qui est donné dans l'offre de Cofely. On va considérer que les tarifs des deux offres sont somme toute assez équivalents.

Ensuite, pour juger de l'efficacité économique d'une offre, il faut juger du montant des investissements. A l'évidence, les investissements sur lesquels s'engage Dalkia sont sensiblement plus élevés : c'est 22,5 % d'investissements supplémentaires. Les investissements, c'est 170 M€ sur les investissements neufs sur l'offre que vous nous proposez de retenir ; cela suppose, pour avoir un prix au mégawatt/heure en énergie qui sorte de manière compétitive par rapport aux autres modalités de chauffage, effectivement une durée de délégation relativement élevée. Cela explique les 25 ans de cette durée de délégation. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre !

Quant au développement de la capacité du réseau, elle est très nettement supérieure dans l'offre de Dalkia par rapport à l'offre de Cofely, 1,5 fois plus importante ; développement de la consommation prévue par les deux candidats à l'horizon 2038 : 1,25 fois plus importante chez Dalkia que chez son concurrent.

Deuxième pilier, le pilier environnemental. Comparons les offres en matière de qualité environnementale : à l'évidence, une partie des évaluations doit être faite au regard des potentiels de développement des deux offres et, je l'ai dit, le potentiel de développement chez Dalkia est très nettement supérieur à celui de l'offre concurrente. Cela signifie quoi ? Cela signifie qu'en matière d'économie sur les émissions de gaz à effet de serre, pour notre agglomération, l'offre proposée est plus intéressante que l'offre concurrente. Idem sur les énergies renouvelables qui seront utilisées avec un engagement d'utilisation de 80 % de plaquettes forestières, cela a été dit.

J'insiste sur un élément sur lequel on n'a peut-être pas suffisamment insisté, c'est le rendement du réseau. Du point de vue environnemental, si le réseau fuit -et notre réseau est un peu trop fuyard actuellement-, c'est à peu près 20 % de la puissance produite qui part en fumée et, à l'évidence, la proposition qui est faite par Dalkia de limiter la chaleur à 120° à l'intérieur du réseau va permettre de limiter des casses dans le réseau, donc les fuites, et d'améliorer sensiblement le rendement. C'est une autre raison qui nous amène à faire ce choix.

Enfin, troisième pilier, la question de l'équité sociale ; et celle-là, les associations de la commission, que ce soit la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération syndicale des familles (CSF), l'Association défenses des usagers du chauffage urbain, vont la regarder pour voir en quoi le contrat proposé va permettre de lutter plus efficacement par rapport aux enjeux de précarité énergétique. Et là-dessus encore, il n'y a pas photo : le réseau de Bron va connecter au réseau de chauffage urbain dès fin 2014, la TVA profitera au parc social de Bron dès 2015 avec un taux réduit et, puisque le développement du réseau sera plus important, plus nombreux seront les usagers demain, notamment dans le parc social, à bénéficier d'un tarif de chaleur et d'une facture de chauffage allégés.

Voilà, en résumé, pour faire rapide. Le choix qui nous est proposé est de faire ce choix-là, à savoir le choix du développement du réseau le plus ambitieux, faire le choix de la meilleure sécurisation du réseau, faire le choix de la meilleure offre en matière

de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), faire le choix de permettre à un plus grand nombre de profiter d'un prix du chauffage et d'une TVA réduite.

Je terminerai par quelques réflexions.

A l'évidence, ce dossier a fait l'objet de divers commentaires parfois assez nauséabonds et je voulais dire deux mots là-dessus. C'est assez pitoyable ces commentaires nauséabonds, si ce n'est dramatique. Je dis les quelques raisons pour lesquelles ces commentaires, de mon point de vue, sont dramatiques.

Premièrement, c'est dramatique pour l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce dossier, que ce soit la direction de l'évaluation et de la performance, la direction de la propreté, la direction des affaires juridiques et de la commande publique, les équipes qui ont travaillé très intensément et très professionnellement ; c'est quelque part remettre en cause leur travail et je tiens, pour ce qui me concerne, à les remercier de la qualité du travail qu'ils ont effectué.

C'est dramatique pour mes trois collègues qui sont élus et ont mené les négociations et permis de faire considérablement progresser les offres. Cette exigence, c'est du travail et beaucoup d'éthique, c'est énormément de travail qui est mis dans ces négociations-là. C'est dramatique pour madame Michèle Pédrini, dont je tiens à souligner la qualité du travail qu'elle réalise en tant que Vice-Présidente en charge des délégations de service public.

Puis c'est dramatique tout simplement pour nos concitoyens. Si l'objectif est de poursuivre et d'alimenter les tendances les plus populistes, il n'y a qu'à continuer avec ce type de commentaires nauséabonds. En tout état de cause, pour l'instant, de ce que nous avons pu voir, aucun élément d'information crédible ni prouvé n'a pu être donné, je tenais à le souligner.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Quelques mots simplement. Moi je ne dirai pas dramatique, je dirai consternant, tout simplement.

Je tiens donc à remercier tout d'abord Michèle Pédrini, ensuite Christian Coulon et Patrick Bouju pour le travail qu'ils ont effectué.

Remercier également les services à qui je fais pleinement confiance. Evidemment, lorsque les uns et les autres nous font des propositions, c'est parce qu'ils pensent que c'est la meilleure offre d'un point de vue global, d'un point de vue technique et d'un point de vue des prix. Moi je tiens à leur redire ma confiance.

Je disais c'est consternant pour eux. J'attire l'attention des entreprises, cela peut être dramatique par contre pour elles. On ne peut pas vanter à l'étranger les délégations de service public à la française et dire que ce peut être un modèle exportable dans le monde entier et, en même temps, chaque fois qu'il y a une décision, parce que l'on ne gagne pas, faire un recours parce que c'est le modèle lui-même que l'on remet en cause. Et je l'ai suffisamment défendu pour dire aujourd'hui qu'il ne faudrait pas que les entreprises elles-mêmes puissent détruire le modèle sur lequel elles sont basées.

Voilà, mesdames et messieurs, donc je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui a voté contre) ; Synergies-Avenir (sauf M. Schuck qui n'a pas pris part au vote) ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed qui a voté contre) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Mme Palleja, M. Pili) ;

- contre : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Léonard qui se sont abstenus) ; Mme Bab-Hamed (Communiste et intervention citoyenne) ;

- abstentions : MM. Assi, Barge et Léonard (groupe Ensemble pour le Grand Lyon).

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour) et M. Schuck n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO

N° 2013-4128 - proximité et environnement - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Avenant à la convention d'animation territoriale avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Convention d'animation avec l'association Loire Rhône pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) - Acquisition d'une exploitation par la Commune de Charly - Valorisation de fruits transformés en circuits courts - Valorisation des fruits et légumes d'août en phase test - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture du Rhône, à l'ARDAB, à la Commune de Charly et à l'association Ondine - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Coste a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4128. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. le Conseiller COSTE, rapporteur : Il s'agit d'une nouvelle délibération sur une déclinaison du PSADER, le projet stratégique agricole de développement rural sur les PENAP, les espaces de protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération lyonnaise, programme 2010-2016 avec quelques avenants, des conventions avec la Chambre d'agriculture du Rhône, avec l'ARDAB, l'acquisition d'une exploitation par la Commune de Charly, la valorisation de fruits transformés en circuits courts. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons chaque fois de voir avancer ces dossiers d'aides dans le cadre du PSADER (projet stratégique agricole de développement rural), en particulier quand ils concernent le développement de l'agriculture biologique. Rappelons que si la part de marché de l'agriculture bio est de 7 %, la production n'est que de 2 %, en particulier dans notre agglomération. Il y a donc encore beaucoup à faire. Tout ce qui va dans le sens de la formation, de l'aide à l'implantation de nouveaux exploitants bio, de la reconversion et la facilité des successions va dans le bon sens.

Les PENAP, protection des espaces naturels et agricoles périurbains, dont l'enquête publique est en cours, n'ont de sens que si l'on trouve des agriculteurs pour exploiter les terres agricoles ! Au passage, nous regrettons que le Grand Lyon n'ait pas été plus ambitieux, en particulier à l'est et au sud-est de l'agglomération.

Il paraît tout de même plus logique de nourrir les 1,5 million d'habitants de l'agglomération avec de la production locale plutôt que de faire venir les produits du sud de l'Espagne ou de Hollande. Bio et local, c'est l'idéal, c'est la campagne actuelle. Nous ne pouvons qu'encourager une association comme l'ARDAB qui fait un travail remarquable depuis des années.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai ensuite un temps de parole pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous le savez, la défense des agriculteurs est un sujet qui m'est cher depuis toujours.

Je regrette parfois que certains de mes collègues ne se rendent pas compte à quel point l'agriculture, périurbaine ou non, est cruciale pour notre économie et le bon fonctionnement de notre société. Pour ma part, je n'aurai de cesse d'attirer leur attention sur l'enjeu majeur que représente l'agriculture dans la Communauté urbaine de Lyon. Le développement du Grand Lyon et de la future Métropole ne peut se faire sans une agriculture compétitive, fonctionnelle et durable. Lorsque nous parlons agriculture, nous ne parlons pas d'un corps de métier mais nous parlons de notre avenir à tous !

Dans ces conditions, cette délibération représente, sur le fond comme sur la forme, une bonne nouvelle. Elle répond à l'idée que nous ne pouvons pas penser l'agriculture qu'à la seule échelle régionale ou nationale. Au contraire, le développement de l'agriculture doit se faire en fonction des spécificités d'un territoire, c'est-à-dire en fonction de sa géographie, de ses atouts, de ses défauts mais aussi de ses besoins présents et futurs.

Mes chers amis, à l'aube de la métropolisation, nous ne devons pas passer à côté des défis agricoles. Nous n'avons pas le droit de manquer ce rendez-vous ! Le laisser de côté correspondrait à hypothéquer nos chances de développement et je me battrais pour que personne n'en doute.

Et je souhaite aujourd'hui vous mettre en garde pour les années à venir : ne laissons jamais les agriculteurs en col blanc de certains partis politiques monopoliser le discours sur notre agriculture métropolitaine. Son avenir passe d'abord et avant tout par les actes que nous posons ici et avec nos partenaires comme le Conseil général ou les structures comme le syndicat mixte des Monts d'Or. Ce n'est pas un sujet qui devrait faire l'office des jeux partisans. L'agriculture ce sont des femmes et des hommes qui travaillent main dans la main quotidiennement avec les Communes pour l'intérêt de tous.

Mes chers collègues, une fois de plus, nous avons la possibilité de nous montrer exemplaires en tant qu'hommes et femmes politiques, et ce en travaillant tous ensemble, sans nos jeux politiques, pour l'intérêt de tous nos concitoyens. Sachons être exemplaire en proposant une réflexion métropolitaine sur l'avenir de notre agriculture et des besoins de demain, une réflexion métropolitaine, en fonction des bassins de vie et des Communes, pour développer une agriculture compétitive.

Une fois de plus je vous le dis, c'est dans l'unité que le Grand Lyon est fort !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller COSTE.

N° 2013-4130 - proximité et environnement - Mise en place d'un programme de collecte séparée des déchets diffus spécifiques - Convention avec la société Eco-DDS - Direction de la propreté -

N° 2013-4131 - proximité et environnement - Soutien à la mise en place d'un programme de collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement - Convention avec Eco-mobilier pour 2013-2017 - Direction de la propreté -

N° 2013-4132 - proximité et environnement - Soutien au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des papiers graphiques - Convention d'adhésion avec la société EcoFolio pour 2013-2016 - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Ariagno a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4130 à 2013-4132. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO.

N° 2013-4134 - urbanisme - Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4134. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit des comptes-rendus financiers des opérations d'urbanisme pour l'année 2012. Nous y trouvons la liste de quatre nouvelles opérations délibérées en 2012, les bilans et prévisions de commercialisation sur les sites d'accueil d'activités économiques, la même chose pour le logement, les résultats par opération concédée. A noter plus d'une trentaine d'opérations, environ la moitié en phase active et l'autre moitié en fin de concession, bien entendu des opérations de taille différente. L'important à retenir c'est que la grande majorité de ces opérations maintiennent ou améliorent leur solde positif prévisionnel et, pour 2012, ce solde positif s'élève à 18 M€ et le coût la charge financière restant à verser par la Communauté urbaine est de l'ordre de 137 M€. C'est un avis favorable des deux commissions puisque, comme chaque année, ce dossier a été présenté conjointement à la commission des finances et à la commission d'urbanisme.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

Dans le paragraphe "c) - Les prévisions de commercialisation sur 2013 en matière de logements" du titre "**2-2 - la politique de l'habitat**" de l'exposé des motifs, il convient de lire : "1 075 équivalents-logements" au lieu de : "811 équivalents-logements".

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI. C'est votre journée, monsieur Vincent !

M. le Conseiller VINCENT : En effet ! Monsieur le Président, mes chers collègues, chaque année, nous devons délibérer sur les CRAC. Au-delà du côté un peu formel de ce genre de délibération récurrente, c'est l'occasion de tirer un bilan de nos opérations d'aménagement.

A travers ces CRAC, on voit que notre agglomération aussi est touchée par la crise. Bien sûr, certaines opérations sont finies mais on note tout de même une baisse du marché des locaux d'activités, en particulier pour le tertiaire neuf. Toutefois, notre agglomération résiste encore plutôt bien. Il reste aussi de nombreuses opportunités foncières pour les implantations d'entreprises. Je le dis d'autant plus que j'ai pu vivre en direct -et vous l'avez vu ce matin, monsieur le Président- le succès de la ZAC du Puy d'Or à Limonest. Il n'est pas facile d'attirer des entreprises, c'est vrai, mais avec de la volonté et de la patience on y arrive. Accueillir des entreprises c'est un choix mais c'est un choix payant. Je ne parle pas en termes d'impôts car les réformes successives ont peu à peu enlevé toutes les incitations financières pour les Communes. C'est d'abord un choix politique en faveur d'une mixité des fonctions et d'un développement équilibré du territoire car une agglomération composée d'une ville-centre très forte entourée de villes-dortoirs, ce ne serait ni attractif ni dynamique.

C'est aussi l'occasion de mettre en place de vrais aménagements durables. On n'est plus au temps des zones industrielles faites de goudron et de béton, la nature y a désormais toute sa place, de même que les énergies renouvelables. Là encore, que ce soit chez nous à l'ouest et dans d'autres grandes opérations à l'est, de telles opérations de développement sont parfois confrontées à une opposition stérile et dogmatique qui oublie qu'il n'y a pas de vraie écologie sans activité économique.

J'en profite pour dire qu'il va être de plus en plus difficile d'attirer de nouvelles entreprises dans nos communes de l'ouest si on ne règle pas rapidement le problème de l'encombrement de nos routes suite à l'arrivée de l'A 89. De même, il devient urgent d'avancer sur la question du très haut débit. Ce n'est plus en luxe mais une nécessité.

Pour ce qui concerne l'immobilier résidentiel, on voit que le prix du foncier est un problème, tant pour les opérations purement privées que pour le logement social. On voit aussi -je me répète- que l'accession sociale est un élément important dans l'offre de logement de notre agglomération ; elle gagnerait à être plus soutenue mais, c'est vrai, le Grand Lyon ne peut pas tout faire seul.

Le bilan financier global est donc plutôt bon. On doit au final remercier l'ensemble de nos partenaires car ces opérations d'urbanisme sont des constructions partenariales entre le Grand

Lyon et les aménageurs privés ou publics. Le professionnalisme des équipes se voit à chaque fois dans les résultats.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller THÉVENOT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- MM. Brachet, Bouju, Giordano, Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL ainsi que MM. Da Passano et Daclin -pouvoir à M. Rivalta- ;

- MM. Collomb, Darne J, Bouju, Crimier, Bernard R, Lévêque -pouvoir à M. Jacquet-, Giordano, Broliquier, Barret, Deschamps, délégués du Grand Lyon à la SPL Lyon Confluence, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-4134.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2013-4143 - urbanisme - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), levée de réserve et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4143. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller LLUNG, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole du groupe Rassemblement démocrate et radical.

Mme la Conseillère BENELKADI : Monsieur le Président, chers collègues, quel meilleur cadeau d'anniversaire pour fêter bientôt les quatre vingts ans des Gratte-Ciel que cette première étape d'acquisition et de démolition des bâtiments situés au nord du cours Emile Zola qui ouvre, en 2014, une nouvelle période de débat avec les Villeurbannais, citoyens et entreprises, afin de façonner de manière concrète leur nouveau Gratte-Ciel/centre-ville.

Ces espaces, les Villeurbannais se les approprient déjà grâce à l'initiative de Jean-Paul Bret et de la mairie qui, dans le cadre d'actions culturelles et ludiques avec des écoles et des associations, y exposent des œuvres éphémères et y développent des expériences de biodiversité comme des jardins, des hôtels à abeilles, une ébauche qui préfigure ce que sera l'âme de ce projet, un centre-ville qui ressemble et rassemble les Villeurbannais dans leur mixité sociale et culturelle, qui fait de la deuxième ville du Grand Lyon une cité d'accueil et de solidarité.

Ce projet urbanistique, innovant et moderne, s'appuyant sur la continuité des Gratte-Ciel, va se construire dans l'esprit vileurbannais. Le vivre ensemble, si cher aux Villeurbannais, se retrouve dans l'offre d'habitat qui offrira une diversité de logements : logements sociaux, en accession sociale pour plus de

45 % mais aussi des logements pour étudiants et personnes âgées. Mixité sociale et générationnelle mais aussi une place importante aux équipements publics, notamment en reconstruisant le lycée Brossolette et en offrant de nouveaux espaces dédiés au sport.

Nous ne manquerons pas, dans les consultations à venir, de demander une ligne de tramway reliant la Doua, les Gratte-Ciel, les hôpitaux est et Gerland pour permettre aux étudiants des campus d'accéder encore plus facilement à ce nouveau centre-ville.

C'est aussi une chance pour le développement économique et commercial de notre ville qui verra arriver de nouvelles enseignes nationales et locales dans un environnement agréable et ouvert. Les Gratte-Ciel/centre-ville se poursuivront au-delà du cours Emile Zola, plus de frontière entre le nord et le sud de la ville mais également une meilleure intégration de la nouvelle métropole.

Faire le choix d'un développement équilibré mais ambitieux aujourd'hui, c'est pour Villeurbanne, à l'horizon 2020, avoir un rôle important à jouer au sein de cette métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. le Conseiller LLUNG : Je suis un peu déçu de cette intervention retirée mais ce n'est pas grave, je vais tout de même en dire quelques mots parce que cette délibération concerne la déclaration d'utilité publique, l'enquête publique et la poursuite des événements.

Je voulais tout de même souligner l'implication remarquable des collectivités dans cette démarche -je peux même dire Ville de Villeurbanne et Grand Lyon puisque nous avons été à l'initiative- pour accompagner les habitants. C'est une éthique dans le développement urbain que d'accompagner ses habitants qui résident sur le secteur opérationnel et qui n'ont pas voulu vraiment partir.

Donc il ne s'agissait pas de se comporter comme des agences immobilières mais bien de les accompagner, ce qui nous a conduits l'année dernière à voter des aides ici-même au Grand Lyon, puis d'autres aides complémentaires à Villeurbanne qui se traduisent concrètement par un accompagnement sur le terrain par des agents qui reçoivent physiquement les habitants, les informent et les accompagnent. Cela fait partie de nos préoccupations parce que c'est la responsabilité de nos collectivités.

Gratte-Ciel, ce n'est pas n'importe quel pôle d'agglomération, je ne veux pas dévaloriser les autres mais c'est tout de même un pôle emblématique. Que l'on veuille ou non, Villeurbanne plus Lyon -ou Lyon plus Villeurbanne, pour ne pas froisser les susceptibilités- c'est le cœur d'agglomération, c'est la moitié de la population. Ce pôle d'agglomération est particulier. Il est remarquable par son urbanisme, cela nous oblige à être à la hauteur.

C'est ainsi que nous pouvons concevoir nos projets, c'est-à-dire en conciliant finalement, comme on dit au théâtre, "le petit et le gros", la place de la proximité dans le grand ou la place des

villes dans l'agglomération, comme on le veut, mais c'est à la fois l'ampleur et la qualité.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID en remplacement de M. le Conseiller LLUNG, absent momentanément.

N° 2013-4148 - urbanisme - Lyon 9° - Signature de la charte Ecoquartiers en vue de la labellisation du projet Lyon la Duchère - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4148. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ce rapport relatif à la signature de la charte Ecoquartiers qui permet de lancer le processus de labellisation du projet urbain de la Duchère. Dans le cadre de cette charte, il est demandé aux signataires de partager leur expérience et de travailler à la promotion des écoquartiers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

M. le Conseiller AUGOYARD : Je crois que vous avez oublié le temps de parole.

M. LE PRESIDENT : Donc le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI. Allez-y !

M. le Conseiller AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, troisième conseil de suite où la Duchère est à l'ordre du jour ! C'est très bien ! Les délibérations soumises au vote ce soir peuvent emporter l'adhésion de tous, et c'est tant mieux si ce projet peut rassembler.

Tout d'abord, le label Ecoquartier va être attribué à la Duchère. On ne peut que s'en réjouir ! On peut certes regretter que ce label ne soit qu'un label de plus, assorti d'aucun financement. Mais c'est déjà une bonne étape.

Par contre, il faudra accélérer les travaux d'isolation et d'amélioration des performances énergétiques des immeubles anciens de la Duchère, notamment les grandes barres du Château et de Balmont. Mais n'oublions pas que les dépenses énergétiques sont plus lourdes pour les ménages modestes et que beaucoup d'énergie du réseau de chaleur est gaspillée à cause de la mauvaise isolation des bâtiments anciens.

Et là, monsieur le Président, je dois vous le dire, je suis comblé : vous nous proposez dans une autre délibération -je cite- "*de poursuivre la mission de composition urbaine et de programmation des quartiers de la Sauvegarde et du Château*", nous rappelant -là, je cite encore- que "*le quartier de Lyon la Duchère fait l'objet depuis 2003 d'un projet de lourde restructuration urbaine... -et vous dites- principalement localisée sur le Plateau*", précisant plus loin que "*le Château et la Sauvegarde doivent maintenant s'inscrire dans la même dynamique*". Exactement ce que je vous disais lors du dernier Conseil et vous ne sembliez pas très d'accord.

Vous comprendrez donc que je voterai cette délibération avec un immense plaisir et avec une hâte non dissimulée de voir les résultats de cette mission de composition !

Je voudrais enfin profiter de cette délibération pour vous faire part de mon inquiétude quant à la suite du financement du grand

projet de ville. J'espère que le Gouvernement que vous soutenez au Sénat et dont vous voterez le budget dans quelque temps saura trouver les fonds nécessaires pour que le GPV puisse concerner et transformer tous les quartiers de la Duchère. Sans le financement de l'ANRU, créée en son temps par Jean-Louis Borloo, rien n'aurait été possible à la Duchère. Je souhaite donc au Gouvernement actuel autant de créativité et surtout autant de réussite en la matière.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets donc aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL

N° 2013-4149 - urbanisme - Lyon 9° - La Duchère - Quartiers de la Sauvegarde et du Château - Renouvellement urbain - Mission de composition urbaine et de programmation - Convention de participation financière de Grand Lyon habitat (GLH) et de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Demande de subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4149. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne, je souhaite, à l'occasion du vote de cette délibération, rappeler que, depuis plus de trente ans, un grand nombre de programmes ont été déployés dans le cadre de la politique de la ville. Les effets sont, il est vrai, spectaculaires -et je peux en témoigner personnellement et sans langue de bois-, la Duchère en est un exemple.

Les investissements financiers ont été de plus en plus importants, et plus particulièrement celui de la rénovation urbaine. L'intégration effective de la population de ces quartiers reste une question centrale. Dans une période de crise économique sans précédent, couplée à une raréfaction des financements publics, faut-il alors mettre l'accent sur l'humain plutôt que sur l'urbain ?

Pour répondre à cette question, même si nous n'avons pas toutes et tous la réponse, il est temps sûrement de franchir une nouvelle étape et d'explorer une troisième voie et ainsi adopter une nouvelle stratégie qui permettrait de capitaliser les résultats des trente ans de la politique de la ville sur notre agglomération.

A l'heure où le projet de loi relatif à l'ESS et également à la politique de la ville va être soumis au Parlement, grâce à des valeurs et à une stratégie, ces lois peuvent et doivent être une véritable opportunité pour une autre politique de la ville. En effet, ces politiques peuvent se croiser dans une approche transverse, s'ancrent dans les territoires, soutiennent le développement économique et l'emploi non délocalisable, tout en permettant aux habitants de ces quartiers de coconstruire leur avenir. Cela pourrait être d'ailleurs un des enjeux du prochain mandat.

Le groupe GAEC donne un avis favorable.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Buna, vous voulez rajouter quelques mots ?

M. le Vice-Président BUNA : Oui, quelques mots car, d'une part, trois rapports viennent de se succéder et ils portaient sur des ZAC. Les intervenants qui ont parlé des ZAC l'ont tous fait en des termes positifs. Mesurons ensemble le chemin qui a été parcouru par rapport au début du mandat où c'était essentiellement l'apport de la collectivité qui était critiqué et non la grande utilité que représentent ces ZAC pour mener des politiques publiques innovantes. Je ne reviendrai pas sur les différentes innovations qui se sont produites dans ces ZAC.

Un mot simplement : les Lyonnais sont taiseux, dit-on, et ils ne portent pas eux-mêmes les expériences exemplaires ou admirables qu'ils développent. Je dois dire que, lorsque deux Ministres de l'environnement et du logement successifs, de bords opposés ou en tout cas différents, labellisent un quartier, c'est que véritablement le travail qui a été fait par les services, par l'aménageur, par les habitants, par la mission à la Duchère est conséquent et remarquable. Donc je voulais les féliciter de cette labellisation et dire également que, sur le Confluent, il y a eu une labellisation avec WWF. Donc, globalement, l'aménagement urbain est à l'heure du développement durable et a souvent même anticipé, ce qui n'était pas le cas dans beaucoup d'autres villes.

Alors, je dirai "chapeau" à tous ceux qui participent et ensemble portons bien haut cette dimension du développement durable, de dimension positive de l'écologie !

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets donc aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-4070 - Charly - Irigny - Vernaison - Requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2013-4070. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2013-4073 - Attribution d'une subvention au Centre Européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône Alpes Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-4082 - Attribution d'une subvention à l'association Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC) pour l'organisation du 6° Congrès interprofessionnel de l'art contemporain à Lyon les 27, 28 et 29 novembre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4073 et 2013-4082. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-4074 - Attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions relatif à l'organisation du Village de la Solidarité 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2013-4088 - Attribution d'une subvention à l'association Agence régionale de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation de la 13° édition du forum économique Europe-Afrique à Lyon - Année 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2013-4089 - Convention tripartite de coopération décentralisée 2013-2015 entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4074, 2013-4088 et 2013-4089. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2013-4075 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 10° édition du forum des INTERConnectés 2013 à Lyon les 2 et 3 décembre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-4076 - Services et usages numériques - Etudes d'opportunité et de faisabilité d'un data center d'agglomération - Demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-4078 - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour le soutien à la rénovation partielle des locaux de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-4086 - Attribution d'une subvention au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-4087 - Attribution d'une subvention de fonctionnement et en nature à l'association Club des entreprises Lyon Part-Dieu pour le projet Lyon Urban data (living lab sur le quartier de la Part-Dieu) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-4090 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association sans but lucratif pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2013 en matière d'accompagnement vers la création d'activité et d'entreprise - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-4091 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association PlaNet Adam Créateurs pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-4092 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la société coopérative ouvrière de production (SCOP) Elycoop pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2013 sur la création d'entreprise - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-4093 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de son programme d'actions sur la post-crédation en 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4075, 2013-4076, 2013-4078, 2013-4086, 2013-4087 et 2013-4090 à 2013-4093. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-4079 - Attribution d'une subvention à l'association de préfiguration Rhône-Alpes solidaires pour l'organisation du 6° Forum de l'emploi solidaire en Rhône-Alpes à Lyon le 30 novembre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-4080 - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-4083 - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention aux associations Vaulx agglomération 2° chance et Sport dans la ville - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-4084 - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Actions en matière d'insertion, de médiation et d'accès au droit - Attribution de subventions aux associations MEDIALYS et PIMMS Lyon agglomération pour l'année 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4079, 2013-4080, 2013-4083 et 2013-4084. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Lebuhotel, administrateur de l'URSCOP de Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-4080 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2013-4081 - Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2013 dans le cadre du développement d'activités économiques environnementales - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2013-4081 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-4094 - Retrait de la Communauté urbaine de Lyon de l'association Comité de la Foire de Lyon (COFIL) - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2013-4094, de même, est retiré.

(Retiré).

N° 2013-4096 - Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur du dossier numéro 2013-4096. Monsieur Corazzol avait un avis favorable à transmettre de la part de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller CORAZZOL, absent momentanément.

N° 2013-4097 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-4098 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - Convention de délégation avec le Centre de gestion du Rhône - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-4103 - Organisation à Lyon, les 4 et 5 décembre 2013, par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sous l'égide de l'Institut national des études territoriales (INET) des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) - Attribution d'une subvention CNFPT - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4097, 2013-4098 et 2013-4103. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2013-4099 - Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot maçonnerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N°2013-4100 - Location, achat, et déplacement de bâtiments modulaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-4101 - Lyon 7° - 215, rue Marcel Mérieux - Réaménagement des bureaux de l'encadrement de l'unité eau curage mécanisé (ECM) et de la reconstruction de l'aire de lavage - Service exploitations réseaux de la direction de l'eau - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4099 à 2013-4101. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2013-4102 - Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2013 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2013-4102. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. le Conseiller PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller PLAZZI.

N° 2013-4107 - Déficit de caisse de la régie de recettes des déchetteries à la suite d'un vol en septembre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4108 - Déficit de caisse de la régie des menues dépenses à la suite d'un vol en octobre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4109 - Bron - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en décembre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4110 - Bron - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite de vols en novembre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4111 - Neuville sur Saône - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en avril 2012 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4112 - Vénissieux - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en avril 2012 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4113 - Chassieu - Meyzieu - Déficit de caisse des régies de recettes et d'avances des aires d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en juillet 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4114 - Feyzin - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage suite à un vol en octobre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4115 - Saint Priest - Déficit de caisse de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage à la suite d'un vol en juillet 2012 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4116 - Lyon 9° - Dardilly - Ecully - Déficit de caisse des régies de recettes et d'avances des aires d'accueil des gens du voyage à la suite de vols en août et septembre 2011 - Avis du Conseil de communauté sur la demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Goux comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4107 à 2013-4116. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dix rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-4119 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet Amélioration et gestion durable de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement par la mise en oeuvre de politiques communales de l'eau - Communes de Sadabe et Miadanandriana - District de Manjakandriana à Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2013-4120 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Migrations et Développement (M&D) pour le projet Assainissement liquide du village d'El Kasba - Commune de Tissint - Province de Tata au Maroc - Direction de l'eau -

N° 2013-4121 - Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'interventions des acteurs rhônalpins de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement - Direction de l'eau -

N° 2013-4122 - Mise en place d'un stand dédié à l'eau et à l'assainissement lors du Forum de Cités unies France - Attribution d'une subvention à l'association Partenariat français pour l'eau - Direction de l'eau -

N° 2013-4123 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité action Guinée-Ain (SAGA) pour le projet de réalisation de 3 adductions d'eau et assainissement pour les villages de Téliwel, Djoungol, Nadel, Dara, Sinkin, Tiatia et Diaba - Communes de Sagalé - Région de Labé en Guinée Conakry - Direction de l'eau -

N° 2013-4124 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie - Direction de l'eau -

N° 2013-4125 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Enda eau populaire pour le projet Initiative d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de Tanaff - Région de Sédhiou au Sénégal - Direction de l'eau -

N° 2013-4126 - Arrêté inter préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de prélèvement d'eau par pompage dans le plan d'eau du lac des Eaux bleues au bénéfice de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de demander la prolongation du délai permettant l'acquisition de la fraction de parcelle constituant le périmètre de protection immédiate du captage du lac des Eaux bleues - Direction de l'eau -

N° 2013-4127 - Saint Priest - Réalisation d'un jardin potager sur le site du parc technologique - Convention de partenariat - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Coste comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4119 à 2013-4127. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. le Conseiller COSTE, rapporteur : Avis favorable sur l'ensemble de ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Colin -pouvoir à M. Reppelin-, d'une part, délégué du Grand Lyon au Programme-Solidarité Eau et, d'autre part, délégué du Grand Lyon au Partenariat français pour l'eau n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers n° 2013-4121 et 2013-4122 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller COSTE.

N° 2013-4129 - Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Définition des différents niveaux de service - Direction de la propreté -

N° 2013-4133 - Prêt de triporteurs à titre gratuit à des fins d'expérimentation dans le cadre du dispositif INNOV'R - Convention passée avec l'entreprise EMD pour une durée de un an - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Ariagno comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4129 et 2013-4133. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2013-4135 - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Communauté urbaine de Lyon - Mission d'assistance au maître d'ouvrage dans l'élaboration de l'évaluation environnementale - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4145 - Saint Priest - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Copropriété Beauséjour - Aménagement des espaces extérieurs - Attribution d'une subvention au syndicat des copropriétaires - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4135 et 2013-4145. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2013-4136 - Schéma directeur d'accueil des paquebots de croisières fluviales - Délibération-cadre - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2013-4136. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. J'en profiterai pour inviter l'ensemble de mes collègues à prendre le magnifique document qui est à la sortie sur notre nouvelle ambition de faire de Lyon et de sa Métropole la nouvelle capitale européenne des croisières fluviales.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2013-4137 - Lyon - Projets d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon - Elaboration d'études d'impact, réalisation de dossiers d'enquêtes publiques et autres dossiers réglementaires - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4139 - Lyon 1^{er} - Lyon 2^o - Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Aménagement - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4141 - Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Ouverture de la concertation préalable à la réalisation des espaces publics - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4146 - Lyon 3^o - Aménagement de l'esplanade du Dauphiné - Phase 2 - Démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

N° 2013-4147 - Lyon 8^o - Projet de renouvellement urbain Mermoz nord - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-4150 - Lyon 9^o - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Place Abbé Pierre - Rachat d'ouvrage secondaire d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4137, 2013-4139, 2013-4141, 2013-4146, 2013-4147 et 2013-4150. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces six rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju, Giordano, Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin -pouvoir à M. Rivalta-, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-4150 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2013-4138 - Fontaines sur Saône - Rives de Saône - Promenade de Fontaines sur Saône - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec le Département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2013-4138. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. le Conseiller GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GLÉRÉAN.

N° 2013-4140 - Saint Fons - Allée de l'Arsenal - Aménagement de la voie nouvelle - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Thivillier comme rapporteur du dossier numéro 2013-4140. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. le Conseiller THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller THIVILLIER.

N° 2013-4142 - Villeurbanne - Programme d'intérêt général (PIG) Immeubles sensibles - Convention d'opération avec l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2013-4142.

Ce rapport fait l'objet d'une note au rapporteur : dans le dernier alinéa du paragraphe **1° - Les objectifs**, il convient de lire :

"- verser des aides financières aux propriétaires pour les aider à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.",

au lieu de :

"- verser des aides foncières aux propriétaires pour les aider à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat."

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président BRACHET, absent momentanément.

N° 2013-4144 - Rillieux la Pape - Quartier du Bottet - Parking Bottet - Réaménagement - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Appell comme rapporteur du dossier numéro 2013-4144. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller APPEL, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO en remplacement de M. le Conseiller APPEL, absent momentanément.

(La séance est levée à 19 heures).

Annexe 1**Projet de procès-verbal du Conseil de communauté du 9 juillet 2013 - Rectificatif**

REPUBLIQUE FRANCAISE

The logo consists of the text 'GRANDLYON' in a large, bold, sans-serif font, with 'communauté urbaine' in a smaller, regular font directly below it. The entire logo is enclosed in a thin black rectangular border.**DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCES**DIRECTION DES ASSEMBLEES
ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE**Projet de procès-verbal du Conseil de communauté du 9 juillet 2013
Rectificatif**

Dans le paragraphe recensant le détail des votes du projet de délibération n° 2013-4045 relatif à l'Anneau des sciences - Décision du maître d'ouvrage concernant le principe et les conditions de poursuite du projet suite au début public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme, il convient de prendre en compte le rectificatif ci-dessous :

- M. Alain Touleron : abstention.

Le Président,

Annexe 2 (1/9)**Délégation de service public de production et de distribution de chaud et froid urbain****(Dossier n° 2013-4118)****Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Pédrini**

**Point chauffage urbain pour
Conseil Communautaire**

26 septembre 2013



Annexe 2 (2/9)

Pilotage de la procédure

- La procédure a été lancée par une délibération de principe du Conseil du 25 juin 2012
- Deux candidats ont déposé une offre :
 - Cofely (filiale de GDF – Suez)
 - Le Groupement DALKIA – IDEX énergies – CDC Infrastructure
 → Après analyse, la CPDSP a proposé de retenir les offres des deux candidats pour engager les négociations
- Les négociations se sont déroulées au cours du 1^{er} semestre 2013
- La négociation a été conduite par :
 - Michèle PEDRINI - Vice présidente chargée des gestions externes
 - Patrick BOUJU – Vice Président chargé des centralités et du cadre de vie – maire de Fontaine sur Saône
 - Christian COULON – conseiller communautaire – maire de Lyon 8
- Le candidat proposé au conseil de communauté est celui dont l'offre répond le mieux aux 4 critères suivants :
 - Conditions financières proposées (40 %)
 - Qualité technique de l'offre (30 %)
 - Qualité environnementale de l'offre (15 %)
 - Qualité du service (15 %)
- Le début de service effectif est prévu pour le 1^{er} janvier 2014

Objectifs politiques

Contexte: Plan Climat et réflexion sur la prise de compétence réseau de chaleur

- **Maîtrise énergétique privilégiant les sources d'énergies renouvelables et fatales**
 - **Objectif d'un niveau minimum de 60% sur le réseau**
- **Sécurisation de l'approvisionnement sur le long terme par la construction d'équipements de production**
- **Développement et maillage du réseau, les études préalables faisant apparaître un fort potentiel de développement avec le raccordement du réseau de Bron qui est un engagement politique fort**
- **Maîtrise du coût du service pour l'utilisateur**
 - **Objectif de prix de la chaleur à minima inférieur à 5% du prix du gaz pour les 5 premières années et au-delà, par rapport à l'énergie conventionnelle la plus compétitive**

Annexe 2 (4/9)

Motifs du choix du candidat Dalkia/CDC/Idex

Une offre technique innovante et performante:

- 1 - Ré équilibrage hydraulique du réseau en répartissant les puissances entre les 4 points de production**
- 2 - Fiabilité du réseau par le doublage des départs de chaque source de production**
- 3 - Abaissement de la température de 160° a 120° permettant:**
 - La sécurisation du réseau en réduisant le risque de fuites et de casses**
 - Le raccordement de plus d'abonnés avec une puissance moindre**

Schéma synthétique Dalkia/CDC/Idex

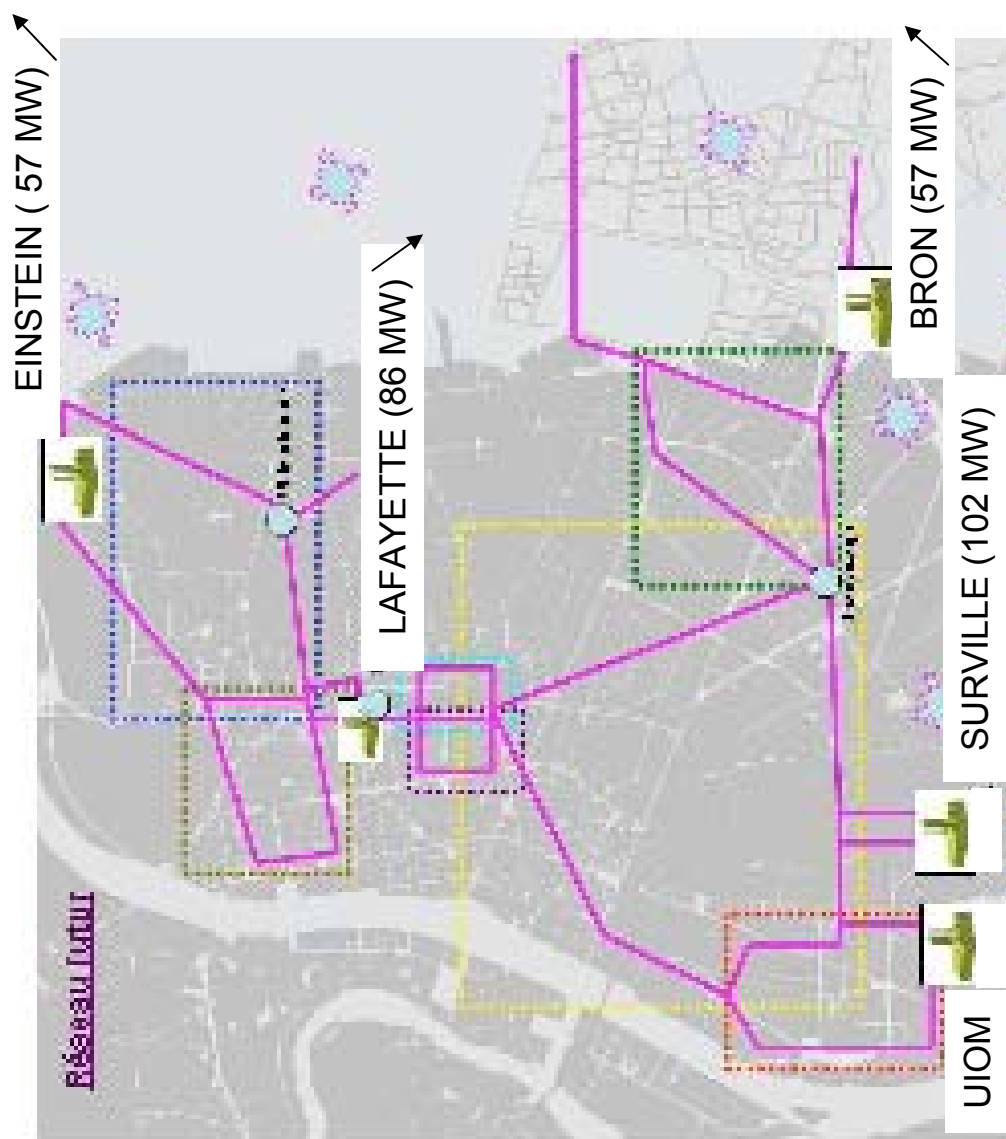


Schéma faisant apparaître les différents bouclages possibles et les doubles départs des sites de production



Annexe 2 (6/9)



4 - Raccordement immédiat de Bron et reconstruction de la chaufferie dans les 2 ans permettant le passage à une TVA à 5,5% au lieu de 19,6% dès 2015

5 – développement du réseau permettant le raccordement de 30 000 équivalents logements supplémentaires

6 - Augmentation du linéaire de réseaux de 45% par rapport à l'existant et de 63% par rapport au concurrent. Cela permet une offre de service en chauffage urbain au prix le plus attractif à une population plus importante

7 - Investissements structurants plus importants et réalisés dans les 4 premières années du contrat

Annexe 2 (7/9)


8 – Volet environnemental performant:

- meilleur bilan CO2 (100 000T de CO2/an économisés par rapport à une énergie fossile)
- utilisation de 80% de plaquettes forestières dédiées à l'énergie en s'approvisionnant dans un rayon de 200km permettant le développement des circuits courts

9 – Réseau de froid

- augmentation de la puissance de production de la centrale Lafayette
- utilisation des eaux d'exhaure d'un parking à proximité
- raccordement possible de 428 000m²SHON

Annexe 2 (8/9)



- **Cette offre répond aux objectifs fixés par le maître d'ouvrage et s'inscrit pleinement dans les ceux du plan climat énergie du Grand Lyon**

- **Elle permet de raccorder plus de logements**

- **Les préconisations formulées dans le cadre du travail de concertation mené avec la Commission Consultative des Services Public ont été prises en compte**

Merci de votre attention